

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 31 janvier 2023

12^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 31 janvier 2023, à 18 h et à 20 h 30 Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert, Mme Isabelle Bonillo, M. Xavier Cid, Mme Valérie D'Acremont, Mme Charlotte de la Baume, M. Johann Dupuis, Mme Alexandra Gerber, Mme Alice Girardet, Mme Gaëlle Lapique, Mme Maimouna Mayoraz, Mme Prisca Morand, Mme Esperanza Pascuas Zabala, M. Jacques Pernet, Mme Audrey Petoud, Mme Clara Schaffer, M. Samson Yemane, Mme Onaï Reymond

Membres absents non excusés : M. Pierre Conscience, M. Jean-Pascal Gendre, M. Paulraj Kanthia, M. Antoine Piguet, Mme Joëlle Racine, Mme Anaïs Timofte, Mme Agathe Raboud

Membre démissionnaire : Mme Maimouna Mayoraz

Membres présents	75
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	8
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Absence de Mme Litzistorf, municipale, lors de la séance

La présidente : – Je vous informe de l'absence de Mme Litzistorf, la municipale en charge de Logement, environnement et architecture durant toute la séance. Elle a été hospitalisée suite à une péritonite. Nous lui souhaitons un bon rétablissement. M. le municipal en charge de Sécurité et économie la remplace.

Communication

Absence de M. Company, municipal, lors de la première partie de séance

La présidente informe l'assemblée de l'absence durant la première partie de séance de M. Company, municipal en charge de Services industriels.

Communication

Démission de Mme Maimouna Mayoraz du Conseil communal, avec effet au 31 janvier 2023

La présidente donne lecture de la lettre suivante

Par la présente, j'annonce officiellement ma démission du Conseil Communal au 31 janvier 2023. Elue en mars 2021, cette année et quelques de mandat a été riche, intense, intéressante et parfois extrêmement frustrante. En tant que militante de gauche radicale active sur le terrain depuis quelques années, l'expérience de la politique institutionnelle a été riche d'enseignement. Une réelle opportunité d'apprentissage donc.

J'en ressors renforcée dans l'idée que la présence d'une gauche combative au sein des parlements est un pan important d'une action politique en défense des personnes minorisées, des personnes qu'on n'entend pas ou plutôt qu'on ne veut pas écouter, des personnes oubliées dans un système aliénant.

Je retire également de cette expérience l'observation suivante : la politique ne devrait pas se faire uniquement dans les salons feutrés et matelassés de l'hôtel de ville, là où des conversations polies et civilisées empêchent d'entendre la clameur de la rue. Et là je m'adresse particulièrement à la gauche de l'hémicycle.

Chers et chères camarades du PS et des Vert-e-s, pour le bien être de vos électeurs et électrices et de toute la population lausannoise, s'il vous plaît redescendez dans la rue, faites le pont entre les revendications de la société civile, que vous dites représenter, et le travail parlementaire. C'est pour cela que l'on vous a élu. Pour des propositions fortes et courageuses. Or ces belles promesses finissent par se transformer bien trop souvent en feu de paille. Je sais évidemment que vos partis ne sont pas des blocs monolithiques et les personnes à qui s'adresse cette critique se reconnaîtront. Entre ami-e-s, entre alliés, on est censé se dire les choses clairement, non ? Surtout qu'au vu des crises sociale, écologique et économique dans lesquelles s'enfoncent notre planète et par extension notre ville, le temps n'est plus à la tergiversation ni à la politique des petits pas.

J'espère donc vous retrouver prochainement sur les luttes auprès des lausannois et les lausannoises, qu'ils aient le droit de vote ou pas.

Quant à vous, mes chers et chères adversaires de droite, comme vous le savez sûrement je trouve vos idées dangereuses et votre vision du monde très peu pertinente et je continuerais à les combattre partout où je le peux. Voilà, c'est dit. Encore plus qu'entre amis, entre adversaires, la franchise est de rigueur. Néanmoins, merci pour votre respect et les débats tendus, mais bon enfant. Il est bon parfois de s'affronter lorsque les règles du jeu sont respectées des deux côtés.

A mes compagnes et à mes compagnons d'Ensemble à gauche, je vous remercie pour votre soutien, votre intégrité, votre engagement, votre bienveillance et votre vivacité d'esprit. Siéger auprès de vous a été un immense privilège. Au plaisir de continuer à combattre ensemble dans d'autres espaces. Ne vous inquiétez pas, je vous prépare un discours larmoyant et épique qui vous sera délivré à un moment plus propice.

Je tiens aussi à exprimer toute ma gratitude aux personnes qui font fonctionner en sous-main cette machine qu'est le conseil communal. Sans vos PV, mails, repas et le soin apporté à cet espace, nous politiciens et politiciennes serions bien empruntées et tout perdu-e-s, errant dans l'écho de nos discours. Une belle suite de travaux à tous et à toutes.

Maimouna Mayoraz

La présidente : – Mme Mayoraz est entrée au Conseil communal le 29 juin 2021. Elle a été membre de la Commission des finances et membre suppléante de la Commission de politique régionale.

Personnellement, je vais la regretter au sein de cet hémicycle. Nous lui souhaitons une bonne suite dans ses activités politiques, privées et associatives.

Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission de recours en matière d'impôt, en remplacement de Mme Alix Auber, démissionnaire

Mme Özlem Dursun (EàG) : – Au nom de mon groupe Ensemble à Gauche, je propose la candidature de M. Johan Pain. Je pense qu'il a toutes les compétences pour mener à bien ce mandat. Je vous propose d'accepter sa candidature.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Johan Pain comme membre suppléant de la Commission permanente de politique régionale.

(insérer délibéré)

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de Mme Alix Auber, démissionnaire

Mme Özlem Dursun (EàG) : – Je vous propose la candidature de Mme Magali Crausaz Mottier. Elle a l'expérience et toutes les compétences pour mener à bien ce mandat.

Le Conseil désigne, avec 1 abstention, Mme Magali Crausaz Mottier, comme membre de la Commission permanente de politique régionale.

(insérer délibéré)

(insérer communications et dépôts)

Réponse au Postulat de Mme Caroline ALVAREZ HENRY : « Help ! Site internet de la Ville de Lausanne : trouver facilement l'information sur l'aide en cas de violences conjugales »

Rapport-préavis N° 2022/22 du

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

La présidente : – Cet objet a été adopté à l'unanimité en commission. L'article 79 du règlement du conseil permet de l'adopter sans ouvrir la discussion. Si la parole est demandée, le point retombe dans l'ordre du jour ordinaire. Est-ce que quelqu'un souhaite que la discussion soit ouverte ? La discussion n'est pas demandée.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) : – La conclusion a été acceptée à l'unanimité.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Pétition de Daniel Alexander et crts : «Pour un réaménagement de la route du Chalet-Vieux»

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

La présidente : – L'article 79 du Règlement du Conseil permet de l'adopter sans ouvrir la discussion. Si la parole est demandée, le point retourne dans l'ordre du jour ordinaire. Est-ce que quelqu'un souhaite que la discussion soit ouverte ? Ce n'est pas le cas.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Mountazar Jaffar (Soc.) : – A l'unanimité, la commission a voté pour un renvoi pour étude et rapport.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Demande d'un crédit de CHF 500'000.- pour l'amélioration de la diffusion de séances et la modernisation de la technique des salles du Conseil Communal et des Commissions
Réponse au Postulat de Mme Aude BILLARD : «Téléconférence pendant la période de lutte contre la propagation du Covid-19 et au-delà»

Rapport-préavis du

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Manon Zecca (EàG) : – Je cherche le texte que je dois lire à la place de M. Johann Dupuis, qui m'a chargée de le faire.

Nous remercions la Municipalité, l'administration communale et le secrétariat pour ce rapport-préavis. Celui-ci est, pour Ensemble à Gauche, plus que bienvenu. Le postulat de Mme Billard, que nous avons cosigné, a été rédigé en pleine période de pandémie et demandait à ce que la Municipalité revoie les installations informatiques afin de les doter en capacité de téléconférence. Le rapport-préavis répond à cette demande et à deux autres besoins. Qui n'a pas déjà reçu des remarques citoyennes quant à la qualité des images que nous produisons ? Le rapport-préavis propose de remettre à jour toute la régie vidéo de la salle du Conseil.

Deuxièmement, les nouvelles technologies qui seront engagées permettront une meilleure communication et une meilleure diffusion des vidéos du Conseil communal et de leur contenu, puisqu'elles seront sous-titrées. Ce déploiement technologique permettra aussi de faire des recherches fulltext et de faire des capsules de vidéos pour les partager sur les réseaux sociaux.

Ce rapport-préavis contient néanmoins deux limitations que nous souhaitons relever dans un esprit constructif, en espérant que ça puisse améliorer la mise en place.

Premièrement, le système de sous-titrage est plus que perfectible. Son look inspiré directement du Télétex et son interface désuète et la visibilité ne permettant pas de revenir en arrière sur les propos énoncés sont des tares à corriger en priorité, ceci avant le développement du sous-titrage vidéo.

Deuxièmement, ni le rapport-préavis ni les propos tenus en commission n'ont pu donner de garanties suffisantes concernant la sécurité informatique du futur système de téléconférence. Rappelons les épisodes de vol de données dans plusieurs villes suisses récemment. Cela montre que la sécurité informatique est un enjeu crucial. La sécurité et l'inviolabilité en cas de vote à distance doivent pouvoir être démontrées. Aucune garantie en ce sens n'a pu être donnée en commission, si ce n'est l'information qu'aucun cas de piratage n'a été commis jusqu'ici.

J'espère que tous les groupes conviendront que nous avons une garantie bien faible dans le domaine informatique. Nous appelons la Municipalité, en associant le SOI et les prestataires externes, à évaluer sérieusement la sécurité informatique. Nous vous proposons d'accepter ce rapport-préavis.

La discussion est close.

M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) : – Les conclusions 1 à 4 ont été votées en bloc et ont été acceptées à l'unanimité. Ensuite, nous avons voté la conclusion 5, qui a également été acceptée à l'unanimité.

Le Conseil, par une majorité de oui et 1 abstention, approuve les conclusions 1 à 5 de la commission.

(insérer délibéré)

Demande de crédit complémentaire pour le préavis N° 2021/52

« Crédits-cadre annuel 2022

Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics,

renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic

Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux

Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels

Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires

Entretien de surfaces privées communales »

Préavis N° 2022/39 du

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

La présidente : – Je rappelle que M. Xavier Company, le municipal en charge des Services industriels, nous rejoindra en deuxième partie de séance. Toutefois, cet objet ayant été accepté à l'unanimité, nous pouvons l'adopter sans ouvrir la discussion. Si la discussion n'est pas demandée, nous le voterons en l'absence de M. le municipal. Si la discussion est demandée, nous attendrons l'arrivée du municipal.

La discussion n'est pas utilisée.

Mme Mathilde Maillard (PLR), présidente Commission des finances : – Vous m'excuserez d'avoir vulgairement abrégé le titre de ce préavis dans mon rapport de commission. Les trois conclusions ont été votées individuellement, chacune à l'unanimité.

Le Conseil, par une majorité de oui et 3 abstentions accepte les conclusions de la commission.

(insérer délibéré)

Pétition de Gwennaël Bolomey et Ariane Miéville Garcia : « Pour la modération du trafic à l'avenue Louis-Vulliemin et à la route du Signal. Pour des rues plus sûres, moins bruyantes et plus conviviales. Pour une limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport. Je peux aller directement aux conclusions, si vous le souhaitez.

La discussion n'est pas utilisée.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Par huit voix pour étude et communication et une voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le Conseil, par une majorité de oui et 7 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Pétition de M. Alain Bron : « Pour une information au public »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice : – Par 7 voix pour étude et communication et 1 voix pour étude et rapport-préavis, et 1 abstention, la commission a décidé d'envoyer cette pétition pour étude et communication.

Le Conseil, par une majorité de oui et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Questions orales

Question

Mme Séverine Graff (Soc.) : – Ma question orale s'intitule « collège provisoire de la Barre : il reste à faire ». Ce collège date de 1902, il est actuellement en travaux. Cet établissement provisoire a fait parler de lui dans la presse pour son chauffage défectueux entraînant des températures glaciales en classe. Si une solution provisoire, c'est-à-dire des radiateurs électriques, a été installée, de nombreux problèmes nuisent à la sécurité des enfants sur le trajet de l'école et dans la cour.

Le préau de la cour ne semble pas adapté, car le sol n'a pas été aménagé pour accueillir des enfants avant l'installation des Portakabin. La partie sud du préau est mal drainée et l'eau qui reste au sol gèle dangereusement lors de la chute des températures. Le mercredi 25 janvier, un enfant a glissé et s'est blessé. Il a dû être hospitalisé plusieurs jours.

Il y a par ailleurs des problèmes liés à des déjections canines et à des seringues. Enfin, le chemin menant au terrain multisports est côtoyé par une pente raide et abrupte. Il y a des barrières, mais l'installation n'est pas terminée. Pour toutes ces raisons, et sachant que ce collège provisoire va durer jusqu'à la rentrée 2024, nous demandons à la Municipalité comment compte-t-elle assurer la sécurité des enfants dans la cour et sur le chemin ? Quelle est la politique globale de déglacage et de déneigement des préaux ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Pour commencer par des éléments positifs dans ce dossier, c'est la volonté de rénover le collège de la Barre pour lui permettre de poursuivre son exploitation au-delà de ses 125 ans, avec la volonté que les travaux puissent être faits dans les meilleures conditions possibles et qu'ils n'interfèrent pas sur les activités dans les classes, de déplacer les classes à côté du collège la Borde. Nous avons dû installer des Portakabin. L'appel d'offres a abouti à la désignation d'une société nouvelle pour la Ville. L'installation a été faite rapidement, en lien avec les retards d'approvisionnement. Il y a eu une insuffisance du forage pour l'alimentation des pompes à chaleur, qui a nécessité un chauffage d'appoint. D'autre part, de l'eau et de la neige ont évolué vers de la glace dans la cour.

Le personnel du Service des écoles et du parascolaire est intervenu pour résoudre en premier lieu les problèmes de chauffage, et d'autre part les enjeux de déneigement. Pour les soulager dans ces tâches supplémentaires, une société privée a été mandatée. Elle est intervenue vendredi de la semaine dernière pour déneiger le collège. De ce point de vue-là, les événements identifiés comme

problématiques ont été corrigés pour le plus urgent. Des carottages seront faits pour permettre l'écoulement de l'eau de pluie dans la cour. Naturellement, nous nous excusons auprès des enfants et de leurs familles pour les inconvénients survenus et nous réjouissons d'avoir des informations plutôt encourageantes pour l'élève accidenté.

Par ailleurs, l'augmentation de l'usage de ce site voisin du collège de la Borde a abouti à des demandes nouvelles. Un certain nombre de mesures a été fait pour expliciter les règles en matière d'usage du préau pendant les temps scolaires, pour y interdire le passage des chiens avec un bilan irrégulier et qui nécessitera d'être suivi. Le passage entre le collège de la Barre et celui de la Borde est utilisé plus fréquemment, et il a aussi été souhaité pouvoir améliorer la sécurité en installant des barrières le long du chemin. Des règles de protection de la forêt et la nécessité de pouvoir y intervenir font que nous ne pouvons pas les poser sur l'ensemble de la distance, mais des chaboury ont été posés aux endroits qui paraissaient présenter un risque.

Pour répondre à la question plus générale, la volonté du Service des écoles et du parascolaire est de déneiger les préaux scolaires et il s'agit de sa responsabilité première. Les périmètres scolaires peuvent être parfois plus grands et avoir des responsabilités plus complexes pour assurer celle des différents chemins existants.

Question

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Florence Germond. La neige est arrivée, c'est une bonne nouvelle pour les stations de montagne, pour l'environnement, pour les amateurs de sports d'hiver. C'est en revanche une moins bonne nouvelle pour les piétons lausannois et pour les écoliers apparemment aussi. Vous l'avez sans doute constaté, plusieurs trottoirs et les rues piétonnes sont peu, voire pas déneigés. Il y avait aussi les escalators pour accéder à la station de métro de la Riponne, qui ont été immobilisés pendant plusieurs jours, vraisemblablement à cause de la glace. Ce n'est pas surprenant. Quand on se balade ailleurs dans le Canton, on constate que ces problèmes n'existent pas, comme dans plusieurs communes du Gros-de-Vaud, où il y avait davantage de neige. C'était le cas à Yverdon aussi. Quelles mesures entend prendre la Municipalité pour éviter un tel chaos et que les trottoirs et les rues piétonnes soient correctement déneigés lors des prochaines chutes de neige ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Ce soir, vous étiez plusieurs à vous poser cette question. Ce sont des questions légitimes, qui nous sont régulièrement posées. La Ville fait tout son possible pour assurer le déneigement des routes, des pistes cyclables et des trottoirs le plus rapidement possible. Mais lors des chutes de neige et les jours qui suivent, il faut être prudent.

Je vous explique le fonctionnement du service de voirie : en période hivernale, jusqu'à 200 collaborateurs peuvent être appelés en tout temps pour déblayer 262 km de route et 217 km de trottoirs entre 370 m et 880 m d'altitude.

Lors du dernier événement neigeux, je n'ai pas dû me trouver dans les mêmes communes que Mme Maillard, car j'ai constaté environ 1 mètre de neige sur les trottoirs dans certaines communes, ce qui n'était pas le cas à Lausanne.

A Lausanne, lors du dernier événement neigeux, qui n'était pas prévu par la météo, nos interventions ont été limitées par une forte neige qui est tombée aux heures où le domaine public est le plus fréquenté. Conformément à la norme, nous privilégions les grands axes routiers et piétonniers, puis suivent les voies secondaires et, enfin, les trottoirs et places de parking. Nous avons eu une suite d'épisodes météorologiques particuliers qui ont rendu l'efficacité de nos interventions limitées. Sur la chaussée, c'est plus facile, car des véhicules passent à chaque seconde. Au regard de la taille de la ville, il était très difficile d'être partout à la fois. Nous faisons au mieux pour répondre aux attentes de la population.

Question

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Émilie Moeschler.

L'actualité a remis en lumière la rémunération de certains bénéficiaires d'institutions spécialisées lorsqu'ils sont employés par leur institution dans le cadre d'ateliers protégés. On a appris que dans le Canton de Vaud, une personne porteuse d'un handicap travaillant à 100% peut gagner cinq francs par mois. La situation est bien triste et absolument scandaleuse. La Ville de Lausanne collabore avec un certain nombre d'ateliers protégés et de structures spécialisées comme la Fondation de Vernand. J'encourage la Municipalité à continuer ces partenariats et profite de cette triste actualité pour demander si la Municipalité s'inquiète de la rémunération effective de collaborateurs et collaboratrices concernés, en vue des pratiques en vigueur dans certaines institutions. En précisant que dans certains cas, une rémunération plus importante équivaut à une réduction des prestations sociales, cela n'exclurait pas pour autant une rémunération compensatoire avec, par exemple, des bons pour les transports publics.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – C'est moi qui vous répondrai, car il s'agit d'un projet spécifique géré par le Service de la propreté urbaine, sous ma direction.

La Ville a mis en place plusieurs projets qui allient insertion sociale, dans notre cas de personnes en situation de handicap, et tri des déchets, en partenariat avec des fondations reconnues par l'État. Dans ce cadre, nous avons deux actions. Un atelier avec un simple tri du matériel usagé. Dans ce cadre-là, nous avons délivré une autorisation à la Fondation de Vernand ; il n'y a pas de prestation de la Ville, qui fournit uniquement et gratuitement le matériel. La deuxième action concerne le trier du fer-blanc et de l'aluminium, à Malley dans des déchetteries mobiles. La Ville a versé 36 000 francs à la Fondation de Vernand. La fondation est reconnue d'utilité publique et financée par l'État et, à ce titre, elle est contrôlée et doit répondre à toutes les règles. Je suis convaincue qu'elle travaille dans le respect de toutes les normes.

Question

M. Mathias Paquier (V'L) : – Chers et chers collègues, ma question s'adresse à qui voudra bien y répondre en l'absence de la municipale, à qui j'adresse tous mes vœux de rétablissement.

Il y a quelques mois, l'Ecole hôtelière a décidé d'annuler son projet de développement d'un village de l'innovation au Chalet-à-Gobet. Aucun projet n'a été prévu par la Ville pour la réaffectation des trois bâtiments inutilisés. Est-ce que la municipalité peut indiquer une affectation prévue pour les trois bâtiments de ce quartier, à quelle échéance, et si les actuels locataires se verront notifier à l'avance pour prendre une décision avant la fin du bail prévu dans un mois seulement ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je me fais ici le porte-parole de Mme Litzistorf. Le 22 novembre 2022, la Municipalité et l'Ecole hôtelière de Lausanne communiquaient la reprise du Chalet-à-Gobet. Cela rentrera en force le 1er avril cette année. Nous travaillons avec l'Ecole hôtelière de Lausanne sur cette convention. Concernant la réaffectation, nous avons communiqué en novembre qu'en plus de l'ancienne poste, l'ancienne auberge a été remise en état pour héberger des demandeurs d'asile. Une étude des plans est en cours pour déterminer la future affectation. Je peux vous informer que l'Ecole Hôtelière de Lausanne a d'ores et déjà prolongé d'un mois les baux et le cas échéant, propose des locaux alternatifs aux locataires.

Question

Mme Özlem Dursun (EàG) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Florence Germond. C'est au sujet des nuisances sonores automobiles. Les efforts de la Ville pour diminuer les nuisances sonores sont à saluer. Qu'en est-il du projet de radar sonore de la Ville ? Quand seront-ils opérationnels ? Quels autres moyens sont mis en place par la Ville pour résoudre ce problème de pollution sonore qui entraîne des conséquences sur la santé et sur les animaux ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Nous travaillons avec M. Hildbrand sur ces questions de radar. Il convient de distinguer entre l'indicateur de bruit et le radar de bruit. L'indicateur de bruit va donner une indication et invite les automobilistes à adapter leur comportement. Il n'y a pas de volet répressif. La Ville a fait l'acquisition d'indicateurs de bruit, placés dans des endroits particuliers, pour répondre à des demandes spécifiques.

Le radar anti-bruit, qui comprend un volet répressif, permettrait d'identifier un véhicule qui fait trop de bruit pour pouvoir l'amender. Ces radars anti-bruit ne sont pas homologués pour la Suisse. Il faudrait intervenir au niveau fédéral pour les mettre en place. Ils ne peuvent donc pas être utilisés pour constater une infraction et, cas échéant, amender le contrevenant. Seuls des agents de police peuvent le faire et le font, lors d'événements ponctuels organisés par la Police municipale.

Ainsi, en l'état, il n'est pas possible d'installer et d'exploiter un radar anti-bruit en Suisse. Nous ne pouvons donc pas en acquérir un à ce stade. Nous suivons les évolutions technologiques et légales, ou recourons à d'autres applications utiles pour la Ville, comme le comptage routier ou le suivi de la circulation.

Sinon, je me permets de rappeler toutes les mesures sur lesquelles nous travaillons pour réduire les nuisances sonores, notamment l'abaissement des vitesses, le 30 km/h de nuit, le 30 km/h dans les quartiers, et les autres modérations de vitesse au sein de la ville. C'est notre priorité actuelle.

Question

M. Valentin Christe (UDC) : – L'inspection du travail Lausanne, l'ITL, a récemment communiqué le bilan de son action pour l'année 2022. On y lit que les contrôles menés durant l'année écoulée ont mis en évidence une hausse des infractions à diverses dispositions légales ou réglementaires. Il est question aussi de contrôles liés aux mesures Covid ou à la manipulation de produits chimiques dangereux pour la santé, en particulier dans les entreprises de nettoyage. Ma question est la suivante : est-ce que l'ITL a la compétence de procéder à des contrôles au sein de l'administration communale et/ou dans des organismes parapublics rattachés à la Ville ? Si oui, comment peut-on prendre connaissance des résultats ? Si non, y a-t-il un organisme chargé de mener des contrôles similaires au sein de l'administration communale et, si oui, lequel ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Nous avons communiqué, et c'était assez nouveau, sur les activités de l'Inspection du travail. Nous pensions que c'était intéressant de montrer l'étendue des actions de l'Inspection du travail, qui donne un indicateur sur les conditions de travail dans différentes branches.

Le travail de l'Inspection du travail est soumis à la confidentialité. Les rapports qui se font dans des entreprises, qu'elles soient privées, publiques ou parapubliques – ça peut être des services de l'administration, c'est vrai – sont confidentiels. La Municipalité n'y a pas accès, mais ça nous permet de communiquer les tendances, avec notamment des campagnes de prévention, comme par rapport aux produits dans les ongleries. On fait des campagnes de prévention et on va voir des travailleurs qui travaillent dans des ongleries pour annoncer des contrôles. Ce n'est pas seulement pour sanctionner, mais aussi pour informer. L'Inspection du travail a une activité très importante pour la Ville de Lausanne et permet aux employeurs de s'adapter.

Question

Mme Carolina Carvalho (soc.) : – Ma question s'adresse à M. Grégoire Junod. Monsieur le syndic, depuis 2009, les personnes sans papiers vivant sur la Ville de Genève ont accès aux documents des bibliothèques municipales comme n'importe quel autre citoyen ou citoyenne. Une pièce d'identité et une adresse sans attestation suffisent pour obtenir une carte de bibliothèque et pouvoir emprunter, et non seulement consulter sur place, les livres de la collection. Elles et ils ont aussi accès aux autres services des bibliothèques, notamment l'utilisation du matériel informatique

(ordinateurs et tablettes électroniques à l'usage du public), la possibilité d'utiliser le réseau WI-FI sur place, etc. Tout cela sans peur de dévoiler son statut de sans-papier.

Qu'en est-il des Lausannoises et Lausannois sans-papiers ? La question a été brièvement soulevée en mars 2022 lors de l'examen du postulat de Mme Laura Manzoni et consorts à propos de la création d'une City Card lausannoise.

Ma question est donc la suivante : qu'a-t-il été mis en place depuis pour faciliter l'accès des personnes sans papiers aux différents services des bibliothèques municipales, notamment pour leur permettre d'emprunter des documents ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vous confirme que c'est aussi le cas à Lausanne, depuis la rentrée du mois d'août, les sans-papiers ont accès à la Bibliothèque municipale sur présentation d'une pièce d'identité ou d'une pièce qui atteste leur identité, comme une carte de réservation des bureaux d'urgence. Ce système a été rendu possible grâce à une collaboration entre le Service social et le Service des bibliothèques.

Question

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J'adresse cette question à M. le syndic Grégoire Junod. J'ai été surpris il y a presque un mois de voir sortir d'un véhicule de la Ville deux employés qui ont entrepris de taguer le trottoir au pochoir, avec un tag annonçant « objectifs Canopée, ici bientôt un arbre ». Le crime est signé. Annoncer une mesure, ce n'est pas encore la réaliser. On préférerait avoir des arbres plutôt que des promesses d'arbres.

Ma question est la suivante : la Municipalité ne considère-t-elle pas que ce genre de tag à sa propre gloire relève de la déprédation ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Vous voyez la difficulté de reprendre le rôle de Mme Litzistorf. Il y a une certaine étanchéité entre les différents pouvoirs qui agissent dans cette Ville. Je prends la question et nous apporterons vraisemblablement la réponse à une autre occasion, pour avoir une réponse à cette question un peu rhétorique.

Question

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Ma question s'adresse à la municipale Moeschler. Du 10 au 15 janvier dernier, le Lausanne-Sport a effectué un camp en Tunisie, avec des photos publiées sur les réseaux sociaux. Ça permet de questionner la Municipalité sur les équipes sportives et le Plan climat. Une limite écologique a été mise en place pour une limitation du chauffage au sol. Un municipal disait : « nous acceptons des décisions qui sont importantes surtout pour l'image qu'elles donnent par rapport au Plan climat ». Face au réchauffement climatique, chaque émission de CO₂ compte. Sur le reste, le bilan climatique du Lausanne-Sport s'avère questionnable, notamment en raison de son sponsor géant du gaz de schiste. Est-ce que la Municipalité compte agir et, si oui comment, pour faire baisser l'impact climatique des grands clubs sportifs établis à Lausanne, en particulier celui du Lausanne-Sport ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – La Municipalité, peut vous répondre. La direction du Lausanne-Sport nous a expliqué se déplacer en train pour toutes ces activités, en Suisse essentiellement. La seule exception pour cette saison atteste un voyage en Tunisie. Le Lausanne-Sport aura donc passé 358 jours en Suisse et sept jours en Tunisie pour un camp de préparation. Ce camp s'inscrit dans le cadre d'un partenariat conclu en novembre 2021 avec l'Office du tourisme tunisien. Le déplacement a été annulé l'année dernière en raison des restrictions sanitaires et a été reporté cette année. Ce type de déplacement est pratiqué depuis de longues années par le Lausanne-Sport et d'autres lapsus. Cela permet de bénéficier de conditions

climatiques plus clémentes pour se préparer à la deuxième partie du championnat. Cette année, il n'était par exemple pas possible de s'entraîner sur un terrain en arbre naturel compte tenu des conditions climatiques. Les terrains en synthétique étaient trop durs ou même gelés. Par ailleurs, nous limitons le chauffage des terrains à un match par semaine. Le Plan climat incite surtout à développer des plans d'homélie habilité pour les clubs et installations sportives. Ceci étant, il s'agit plutôt du report modal de la voiture sur les transports publics et la mobilité douce.

Question

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Lors d'une communication aux présidents des sociétés de tir, M. Gérald Contet, à la recherche d'un tout nouveau membre du comité a écrit « ces deux personnes sont nécessaires à la bonne marche du comité et pour la défense de notre sport, ceci en prévision d'un probable changement qui pourrait intervenir au centre de tir de Vernand ». Êtes-vous en mesure de nous renseigner par rapport au probable changement invoqué dans ce message ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je peux répondre ainsi à la question. La Municipalité doit envisager un certain nombre de scénarios qui impliquent des réflexions sur le centre de tir sportif de Vernand. Cela sera fait avec différents acteurs de la sécurité, en particulier la Police municipale de Lausanne, les différentes sociétés actives sur le site, ainsi que les communes concernées. Ce stand de tir joue un rôle régional, notamment en ce qui concerne les tirs militaires obligatoires. C'est en ce sens que différentes réflexions sont en cours. Le Conseil communal ne manquera pas d'être sollicité dès que ses compétences seront concernées.

Postulat de Mme Paola Richard-de Paolis et consorts : « Ecoliers : en route pour l'école à vos risques et périls ? »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Musa Kamenica (soc.) : – Je n'ai rien à rajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) : – Ce postulat a été déposé à la fin janvier 2020 pour relayer les préoccupations des parents et professionnels au sein de la commission d'établissement de la Sallaz, dont j'étais membre à l'époque, tout comme M. Di Giulio, cosignataire de ce postulat.

A la fin 2019, pendant les travaux routiers, l'insécurité pour traverser pour les enfants était préoccupante. Avec une célérité heureuse, la commission 91 s'est réunie fin mars 2021, soit un an après qu'elle avait déposé ce postulat, en présence de six chefs de division ou de service, pour un postulat qui mettait juste l'accent sur l'absence de patrouilleurs. Si vous avez eu la patience de lire les quatre pages de la commission 91, qui a tenu un long débat, vous partagerez peut-être la difficulté qui est la mienne à comprendre le nombre si limité de patrouilleurs. Nous avons compté dix patrouilleurs en séance de commission. La pertinence des critères multiples relatifs à leur engagement reste obscure tout comme l'aisance avec laquelle le chef de la sécurité de la police a évoqué six accidents d'enfants.

Si peu de patrouilleurs, ça reste un problème majeur, nous savons que les travaux routiers ne vont pas s'arrêter ces prochaines années. Dire que les enfants doivent se rendre à l'école ou sortir de l'école à leurs risques et périls, ça reste d'actualité.

M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) : – Les préoccupations liées à la sécurité des écoliers aux abords des écoles sont tout à fait légitimes. Suite aux différents témoignages, elles ne doivent pas être

négligées en faveur des usagers de la route, notamment des automobilistes Suite à ce constat, divers aménagements et surveillance des enfants à proximité des établissements scolaires devraient être repensés ou renforcés. On pense notamment aux aménagements physiques en rendant le marquage au sol beaucoup plus *flashy* ainsi que de rajouter des éléments ralentissants, comme des trompe œil, des obstacles ou des chicanes. Il y aurait également une réflexion à avoir sur le statut et les conditions de travail des patrouilleurs, qui doivent être plus attractives afin de garantir une prévention routière et une sensibilisation auprès de nos jeunes. Le groupe des Vertes et des Verts soutiendra évidemment le postulat et vous recommande de faire de même.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je ne vais pas en rajouter beaucoup sur ce qui a déjà été dit. Je remercie Mme Richard-de Paolis d’avoir déposé cet objet. Nous restons inquiets du manque de patrouilleurs. C’est difficile de trouver suffisamment de patrouilleurs. Nous espérons que dans le rapport de préavis vous aurez de nouvelles idées pour mobiliser plus de personnes pour faire ce travail qui est très important pour nos enfants.

M. Johan Pain (EàG) : – J’ai appris dernièrement, par rapport au niveau de la police, et le municipal de la police pourra peut-être préciser – on parle de police, sécurité, etc. –, il y a deux choses : il y a la police de prévention, qui est un corps spécial de la police, et c’est justement au niveau des patrouilleurs, et il y a la police de proximité, c’est-à-dire le comportement des personnes dans la rue, sur les trottoirs, etc. Il faut bien préciser. Pour moi, l’intervention, je la comprends sur la police de prévention, mais elle est limitée par rapport à la prévention qui concerne justement ce qui a été soulevé par notre collègue. Je voulais simplement dire ça. Même moi, au départ, on me disait « dans les rues, il y a différents corps de police ». Là, c’est purement la prévention. Il ne faut pas tout mélanger.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Nous sommes sensibles aux préoccupations émises à plusieurs reprises par les parents et les professionnels qui ne manquent pas de nous approcher, très souvent en lien avec cette thématique. C’était dans ce cadre que nous avons été interpellés pour savoir comment assurer la présence de patrouilleurs sur les passages piétons lors des arrivées et des sorties des écoliers.

Or, ces patrouilleurs qui semblaient être, en 2020, une denrée rare, pour différentes raisons, leur engagement semblait comporter des obstacles difficiles à comprendre, à mon sens. Compte tenu de leur statut salarial, leur permanence au poste désigné se faisait de plus en plus difficile. Pourtant, leur action de prévention des accidents de circulation est essentielle. Leur présence près des écoles est appréciée par les parents et les enseignants. Ils exercent une fonction de prévention pour différentes problématiques, comme les raquettes entre les enfants, tentative de deal auprès des écoliers, harcèlement, etc. Nous soutiendrons le renvoi à la Municipalité de ce postulat.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – J’aimerais vous donner une ou deux informations. Nous organisons depuis quelques années, chaque automne, une campagne que nous appelons « Campagne-école » qui permet d’intégrer toute une série de mesures de sécurisation pour les écoliers, mesures qui sont prises en se basant sur des retours du terrain. Ce sont principalement les commissions d’établissement, les parents, les associations de quartiers ou des membres de l’administration qui sont proches des usagers qui nous remontent une série d’endroits dangereux pour les écoliers et nous procédons à ces adaptations dans le cadre de la campagne annuelle.

Malheureusement, cette action ne fait pas la une de la presse. Mais nous publions un communiqué de presse chaque année. Il s’agit de mesures parfois très simples, comme des avancées de passage piéton, quelques suppressions de places de parc, car le stationnement est dangereux pour les enfants ; ils sont petits et cachés derrière un véhicule. C’est aussi pour cela que de temps à autre, dans les quartiers, nous supprimons une ou deux places de parking pour assurer la sécurité des petits écoliers. Voici pour le volet plutôt aménagement des rues.

Avec l’accord de M. Hildbrand, je vous donne une information par rapport au statut des patrouilleurs scolaires. Ils font partie de la démarche de régularisation des auxiliaires. Ils sont en train d’être régularisés ou ils viennent de l’être, justement en vue d’améliorer leur statut.

La discussion est close.

M. Musa Kamenica (soc.) : – La commission a accepté avec huit oui, un non et une abstention, le renvoi du postulat à la Municipalité.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission

(insérer délibéré)

Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Louis Dana (soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je trouve dommage que M. le syndic ne soit pas là pour un postulat qui concerne sa direction. Ce postulat demande à la Municipalité... Le voilà ! J'ai médité.

Ce postulat concerne le Théâtre du Vide-Poche qui se trouve à la place de la Palud. C'est le deuxième théâtre de cette place, à côté de celui auquel on participe chaque mardi. C'est un théâtre particulièrement charmant qui est relativement intimiste, très urbain, et qui est aussi oublié des programmes municipaux. Il est dans un bâtiment de la ville. Un bâtiment qui est mixte : il y a le café de l'Hôtel de Ville et il y a des logements en haut. Ce théâtre se trouve au premier étage. La programmation est très sympathique.

Le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de procéder à une réhabilitation de ce bâtiment central et du théâtre. Je pense que ce serait quelque chose qui s'intégrerait parfaitement tant dans la politique immobilière de la Ville, étant donné que c'est un bâtiment qui est lui aussi laissé-pour-compte alors qu'il est extrêmement central et qu'il a certainement une valeur patrimoniale précieuse, et aussi dans la politique culturelle de la Ville, cette scène est absolument sympathique et elle mérite d'être mise en valeur de toutes les façons possibles.

Voilà ce que demande ce postulat, une réhabilitation de ce théâtre. Il y avait eu une demande du groupe Ensemble à Gauche pour que ce soit discuté. Au moment où j'ai déposé ce postulat, à la fin de l'année 2020, il y avait un projet porté par des privés de réhabilitation. Je ne sais pas ce qui est advenu. Peut-être pour avoir des précisions de la part du syndic.

D'autre part, je sais aussi que l'association pour la fondation Pôle Sud qui gère actuellement ce théâtre peut voir ce postulat comme une menace. On peut se mettre d'accord au sein de ce Conseil communal sur le fait que ce petit théâtre nécessite un peu d'attention de la part de la Ville et on peut donc renvoyer ce postulat à la Municipalité pour qu'elle nous renseigne au moins sur ce qu'elle compte faire pour ce théâtre.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Nous remercions les postulants d'amener cette problématique importante. Ensemble à Gauche regrette que des contacts avec le centre culturel qui gère le Vide-Poche et Pole Sud n'aient pas été pris. Ensemble à Gauche défend une politique qui soit réellement participative. Dans le même sens, ou dans la même dérive, dans la réponse de la Municipalité, relatée par le rapport de la commission, celle-ci exprime qu'un projet a été déposé pour transformer ce lieu en un théâtre professionnel. Évidemment, Ensemble à Gauche est conscient que le manque de lieux de création disponibles pour les compagnies lausannoises est clair. C'est dû au fait que les grandes institutions subventionnées à Lausanne ont l'air de penser que les compagnies locales sont moins intéressantes que d'autres artistes étrangers, mis à part peut-être quelques élus romands ou lausannois. A Lausanne, il n'y a pas de scène alternative. L'idée de réhabiliter ou d'agrandir le théâtre n'est pas en contradiction avec le maintien de sa gestion par Pôle Sud et son ouverture aux amateurs et amatrices.

Le Vide-Poche, c'est le seul lieu qui fait la promotion du théâtre amateur avec un système de résidence à la semaine et des spectacles les soirs de week-end tout en étant aussi ouvert aux professionnels. C'est un mix qui est très bien montré par le petit film créé « Un univers de Poche »,

que je vous invite à visionner. Nous encourageons la Municipalité à créer une synergie entre les différents projets, le projet actuel et les besoins du théâtre professionnel et amateur.

On proposera qu'une réhabilitation soit faite, mais que Pôle Sud soit inclus aux discussions sur les travaux, le futur du lieu, et que Pôle Sud puisse avoir la garantie de garder sa gestion ensuite.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Une fois n'est pas coutume, Vertes et Jeunes Vertes ne peuvent que soutenir ce joli postulat de M. Carrel, qui est plus que pertinent. Il tient à cœur à notre groupe de maintenir les activités et l'état de ce superbe petit théâtre. Il y a vu de nombreux jeunes Lausannoises et Lausannois fouler ses planches et découvrir le théâtre. C'était mon cas. Plus qu'une grosse machine, une énorme institution de notre patrimoine culturel lausannois.

Nous soutenons donc vivement ce postulat qui demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'une réhabilitation du Théâtre du Vide-Poche. Nous sommes favorables également au maintien de l'état actuel de l'institution. Et nous soutenons son renvoi à la Municipalité.

M. Louis Dana (soc.) : – Sans surprise, le groupe socialiste soutiendra lui aussi ce postulat, mais attire également votre attention sur ce qui a été dit par Mme Zecca, qui est important aux yeux des socialistes. Nous vous encourageons donc à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

La discussion est close.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Valéry Beaud et crts : « Pour un renforcement de la politique communale en faveur des coopératives d'habitants »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Roland Philippoz (soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à rajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de renforcer sa politique communale en faveur des coopératives d'habitants, en coordination aussi avec la politique cantonale en la matière. Les coopératives d'habitants sont des maîtres d'ouvrage d'utilité publique et mettent à disposition des logements avec des loyers à prix coûtant en moyenne 20% en dessous de ceux du marché locatif. Elles ont par ailleurs la particularité d'impliquer les futurs habitants dans la conception du projet, de favoriser l'échange et la convivialité entre coopérateurs, la solidarité et un sens partagé des responsabilités. Elles constituent aussi un espace d'innovation tant pour les modalités de construction les typologies de logements et la mutualisation d'espaces et de services que sur le plan du bien-vivre ensemble et des synergies de quartier et avec les acteurs de l'économie de proximité.

Bref, les coopératives d'habitants apportent généralement une réelle plus-value au quartier dans lequel elles s'inscrivent.

Le développement de l'écoquartier des Plaines-du-Loup confirme ces éléments et que ce sont bien les coopératives d'habitants qui apportent le plus de diversité et d'innovation, qui présentent le plus d'espaces communs, d'échanges et de partage, le plus de variétés de logements, qui utilisent aussi le plus de matériaux biosourcés, tels que le bois, dans la construction. Elle participe aussi largement à la mise en place de la vie du quartier et du bien vivre ensemble.

Le rôle primordial des coopératives d'habitants dans le développement de la ville de demain, notamment pour la mise à disposition de logements abordables à long terme et pour la cohésion sociale des quartiers, doit être mieux reconnu et leur présence doit être renforcée par une politique

communale proactive, non seulement pour la suite des Plaines-du-Loup, mais aussi pour les Prés-de-Vidy et Malley, ainsi que sur les éventuels droit distinct et permanent de superficie (DDP) de bâtiments acquis par la Ville de Lausanne via la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) ou sur des projets de rénovation de bâtiments, où le modèle coopératif est aussi particulièrement pertinent. Il est donc nécessaire qu'en plus du soutien cantonal entré en vigueur en 2020, de renforcer la politique lausannoise envers les coopératives d'habitants, par exemple selon les différentes pistes et suggestions présentées dans le postulat. Le groupe des Verts vous invite donc à suivre l'avis de la commission et à soutenir le renvoi de leur postulat à la Municipalité.

Mme Karine Beausire Ballif : – L'impact positif des coopératives est évident : loyers plus abordables, contacts sociaux, logements plus innovants, participation au projet. Ce postulat demande plus de précisions sur une vision globale de la situation lausannoise comparée à celle d'autres cantons. Sans surprise, le groupe PS soutiendra ce postulat pour renvoi à la Municipalité.

Mme Alice de Benoît (V'L) : – Aux yeux des Vert'libéraux, le développement des coopératives d'habitants permet une bonne manière pour favoriser la disposition de logements à des prix abordables. Nous considérons que c'est une bonne opportunité pour gérer une partie du marché du logement de manière innovante. Et c'est adéquat pour les personnes intéressées à ce type de logement. Le groupe des Vert'libéraux est favorable à ce postulat, qui propose une démarche innovante. Nous vous invitons à soutenir le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Dans l'ensemble, le groupe PLR acceptera le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Nous considérons que les coopératives d'habitation sont aussi un moyen pour les Lausannoises et Lausannois d'acquérir un logement. Nous jugerons ce que propose la Municipalité sur pièces, notamment dans le but de respecter les différents types d'investisseurs qui existent dans le marché immobilier lausannois. Mais à ce stade, nous accepterons le renvoi à la Municipalité.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Sans grande surprise, le groupe Ensemble à Gauche soutiendra également le renvoi de ce postulat à la Municipalité, car nous estimons qu'il répond à une problématique urgentissime.

Une étude mandatée par l'ASLOCA a révélé que les loyers en Suisse ont augmenté entre 2006 et 2021, alors qu'ils auraient dû baisser. De nombreuses études révèlent que les locataires suisses payent des loyers abusifs. Ils sont trop élevés par rapport à ce qui devrait être justifié par rapport à la dynamique du marché. Cette tendance pèse toujours plus lourd sur les ménages lausannois, qui dans le contexte actuel, avec des frais de chauffage et d'énergie qui augmentent, ont toujours plus de peine à payer leur logement. Le logement doit être un droit, et de plus en plus, ça devient un luxe. C'est une urgence sociale.

Cette situation n'est pas une fatalité. Elle est due au fait que le parc immobilier est géré en grande partie par des régies immobilières qui agissent pour le profit de fonds de placement. Les coopératives sortent de cette logique de profit. Et les loyers sont jusqu'à 19% moins chers. Favoriser la croissance des coopératives d'habitants et augmenter leur part dans le parc locatif, c'est une véritable urgence. Nous espérons que la Municipalité proposera des moyens pour mettre en place les propositions du postulant et que ce postulat soit traité avec l'urgence qui convient.

M. Valentin Christe (UDC) : – Le groupe UDC est un petit peu plus nuancé sur ce sujet que le discours enthousiaste qu'on a entendu jusqu'à présent. Les coopératives ne sont pas nécessairement le moyen de construire du logement considéré comme abordable. Pour ceux qui auraient un doute à ce sujet, je renvoie aux propos qui ont été tenus par le syndic sur le sujet, si ma mémoire est bonne, il y a deux semaines, lorsqu'il était question des coopératives d'habitation ou d'habitants versus les sociétés immobilières, bien évidemment publiques. A ce propos, parler des coopératives comme d'un moyen ou d'un outil qui permettrait aux Lausannois d'acquérir la propriété de leur logement, comme on l'a entendu à l'instant, me fait hausser un sourcil.

Je rappelle aussi que la commission, ou en tout cas une partie de la commission, dont votre serviteur, a eu l'occasion de rappeler que la prise en considération de ce postulat et la réponse qui lui serait apportée ne devaient pas, de notre point de vue, être de nature à remettre en cause la politique des trois tiers – la fameuse –, étant précisé qu'un peu trop souvent le troisième tiers est composé de ce qu'on ne peut pas vraiment appeler investisseurs privés. Quoi qu'il en soit, il ne nous semble pas opportun d'avancer toujours davantage vers l'étatisation du sol. Evidemment, nous ne

nous faisons pas beaucoup d'illusions sur le sort qui va être réservé à ce postulat, mais nous allons rester attentifs quant à la réponse qui y sera apportée.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je voulais réagir au soutien qui a été exprimé et à l'avis de M. Christe. Il a parlé de la politique des trois tiers. Là-dessus vient se mettre la politique des quatre-quarts, dont un quart, c'est les coopératives d'habitants. Un quart c'est les sociétés immobilières de la Ville, un quart les autres sociétés d'utilité publique et le dernier quart pour les entreprises traditionnelles du marché traditionnel. C'est bien ça qui est appliqué aujourd'hui aux Plaines-du-Loup. On veut que ça soit ainsi, 25% de coopératives d'habitants. Mais il ne faut pas oublier le reste de la ville. On est très loin de ces ratios, y compris sur les terrains communaux. C'est en ce sens qu'il est important de renforcer le soutien et utiliser plus fréquemment les coopératives d'habitants, aussi pour ce qui concerne les enjeux de rénovation.

La discussion est close.

M. Roland Philippoz (soc.), rapporteur : – Par 6 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, la commission a accepté de renvoyer le postulat de M. Beaud à la Municipalité.

Le Conseil, par 64 oui, 6 non et 8 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 19 h 45

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert, Mme Isabelle Bonillo, M. Xavier Cid, Mme Valérie D'Acremont, Mme Charlotte de la Baume, M. Johann Dupuis, Mme Alice Girardet, Mme Gaëlle Lapique, Mme Maimouna Mayoraz, M. Johan Pain, Mme Esperanza Pascuas Zabala, M. Jacques Pernet, Mme Onaï Reymond, Mme Clara Schaffer

Membres absents non excusés : M. Pierre Conscience, M. Mountazar Jaffar, M. Sébastien Kessler, M. Antoine Piguet, Mme Anaïs Timofte

Membre démissionnaire : Mme Maimouna Mayoraz

Membres présents	81
Membres absents excusés	13
Membres absents non excusés	5
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 20 h 15, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de Mme Christine Goumaz et consorts : « Plus qu'un carrefour, plus qu'un plateau : une place pour Béthusy ! »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Alexandra Gerber et consorts : « L'utilisation de l'eau du réseau : un bilan complet comme base indispensable pour une stratégie d'économie de l'eau »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « Soigner l'épidémie d'éponymies »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Alix Aubert : « Aide à la sociabilisation des familles via les crèches »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Interpellation urgente de Mme Pauline Blanc (PLR) et consorts : « La gare : également des problèmes sous-voies »

M. Pierre-Antoine Hidlbrand, directeur de Sécurité et économie, demande un délai de réponse pour la Municipalité, étant donné l'absence de Mme Litzistorf pour des raisons de santé.

Cet objet sera traité lors du retour de Mme Litzistorf.

Interpellation urgente e Mme Virginie Cavalli (vert'lib.) et consorts « De l'argent de la FIFA dans les caisses lausannoises, l'argent n'a-t-il vraiment pas d'odeur ? »

Développement

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – Chers collègues, cela n'a échappé à personne, hier, la RTS rappelait l'affaire qui concerne directement la finance de la Ville de Lausanne. D'où le titre de mon interpellation urgente du jour qui, je dois le dire, c'est assez exceptionnel pour cet hémicycle, a entraîné un soutien de l'ensemble des partis politiques présents ici. C'est quand même à noter.

Cette interpellation vise à faire la lumière sur les emprunts contractés par la Ville de Lausanne auprès de la FIFA et plus largement à la transparence de ses processus. En effet, après que ce même organisme ait fait l'objet de critiques et de boycott à l'occasion de la Coupe du monde du Qatar l'an passé, la décision d'accepter ces emprunts interroge. L'automne passé, la FIFA faisait l'actualité avec la Coupe du monde controversée, y compris à Lausanne.

La Ville nous disait renoncer à s'impliquer dans cette dernière. Mme la municipale en charge des Sports avait même rappelé l'attachement de la Ville au respect des droits humains. Après cette déclaration vertueuse, la presse a révélé que des communes alémaniques avaient contracté des emprunts auprès de la FIFA via la plate-forme en ligne.

Ce lundi, la RTS a étendu l'enquête aux collectivités publiques romandes. Lausanne en faisait partie. Cela questionne la cohérence de la position de la Municipalité entre ses déclarations et ses décisions. Au cours de l'été et de l'automne 2022, l'actualité autour de la Coupe du monde était brûlante, notamment autour des questions des droits humains qui ont été peu respectés pour la construction des stades en temps et en heure. Partout en Europe, les collectivités locales se sont positionnées en boycottant les fan-zones. Cela a été le cas à Lausanne.

Les médias nous ont révélé que notre ville avait emprunté de l'argent à la même institution sportive qu'elle avait vivement critiquée quelques mois auparavant. Quelle surprise ! Nous découvrons que la FIFA, dans ce reportage, offre des prêts à des conditions très favorables dont la Municipalité a bien profité en faisant fi de toute considération éthique, agissant ainsi de façon incohérente avec ses déclarations.

On ne peut pas diaboliser d'un côté une institution et ensuite profiter des conditions de prêt qu'elle offre. Ainsi la Municipalité s'est fait attraper la main dans le pot de miel. De plus, dans un monde financier globalisé, il serait temps de mettre en route une réflexion éthique autour des emprunts contractés par les collectivités publiques par lesquels elles se financent.

Soucieux de faire toute la lumière nécessaire sur cette affaire et de voir la situation en transparence, nous posons les questions suivantes à la Municipalité : La Municipalité peut-elle préciser quand les emprunts auprès de la FIFA ont-ils été effectués par la Ville ? A combien de reprises et quels sont les montants de chacun d'entre et à quel taux ils ont été effectués ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Municipalité répond volontiers de manière transparente. Elle n'a par ailleurs jamais eu aucune intention de ne pas le faire. Ces informations sont soumises à la loi sur l'information et disponibles à la commission des finances. Je les détaillerai volontiers très longuement ce soir tout au long de notre discussion. Quelques mots en introduction. La réalité est plus complexe qu'elle est présentée selon les angles d'attaque et les sujets abordés.

Il se trouve que la Ville de Lausanne doit honorer tout au long de l'année des paiements quotidiens afin d'assurer et de pouvoir assurer en tout temps les prestations à la population. Il s'agit notamment de pouvoir assurer des paiements de différentes factures auprès des fournisseurs, des salaires ou encore des subventions. Dans le plan de continuité, la gestion de la trésorerie a été jugée prioritaire et devait être garantie même en temps de crise, afin de couvrir ses besoins en pérennité.

Malheureusement, les temporalités exactes entre le moment où il faut payer des salaires et le moment où nous recevons les emprunts ne coïncident pas toujours. Nous devons parfois contracter des emprunts à court terme pour couvrir des besoins en liquidités ponctuels. C'est la raison pour laquelle une gestion des liquidités à court terme est indispensable. En effet, toutes ces dernières années, emprunter plus d'argent que le montant dont nous aurions eu besoin aurait coûté très cher à la collectivité publique. Il était donc essentiel de travailler au plus juste et de ne pas faire comme certaines collectivités en souscrivant plusieurs milliers de millions en liquidité négative sur les comptes.

La Ville a toujours tout fait pour gérer au mieux l'argent des contribuables. En fonction des besoins de trésorerie identifiés, la gestion de la dette à court terme est assurée par le Service des finances qui recherche de manière systématique les meilleurs taux au niveau du marché pour préserver les finances.

Voici un exemple chiffré. Dans un contexte de taux à court terme négatifs, compte tenu des plafonds fixés sur les comptes bancaires, si la Ville avait privilégié des emprunts à long terme plutôt qu'à court terme, cela lui aurait coûté environ 550'000 francs supplémentaires par année, soit 3,3 millions supplémentaires sur la période 2017-2022, et ceci en prenant en considération uniquement le cas de la FIFA sur la base d'un emprunt moyen de 40 millions.

Comme la grande majorité des communes suisses, la Ville de Lausanne n'est pas la seule à avoir eu cette idée pour gérer au mieux sa trésorerie. La plupart des villes et des communes de ce pays ont contracté des emprunts à court terme notamment via une entreprise qui fournissait cette prestation depuis 2017.

Les opérations qui ont été effectuées auprès de sociétés concernent pour 2021 et 2022 seulement 16 emprunts à court terme sur 110. La FIFA n'est pas le seul créancier auquel la ville a fait appel pour ces prêts à court terme.

Les emprunts à court terme représentent une petite part de la dette lausannoise. Ils ont été contractés auprès d'assurances, de l'Aéroport de Genève, du Canton de Vaud, de caisses de pensions. Pourriez-vous projeter le document numéro 1 ? Il donne la liste complète. Elle est à votre

disposition et à celle de n'importe quel commissaire de la COFIN. Il y a différentes banques cantonales, des banques privées, une entreprise des chemins de fer publics de toute l'Europe, la FIFA, la caisse de pensions de la Confédération, etc. La liste est à disposition.

Vous avez toutes les informations. Je peux aussi vous donner les taux et la durée. La plupart ont été faits dans un contexte de taux d'intérêt négatifs moment où, dans le marché financier normal, les banques seules n'offraient pas de bonnes conditions d'emprunt. Tous les acteurs économiques ont eu l'idée de se mettre en contact directement. La plupart des collectivités ont fonctionné comme ça, en tout cas, celles qui avaient besoin de trésorerie, ce qui permettait d'éviter de passer par un intermédiaire qui se serait mis plein d'argent dans les poches.

Il s'est toujours agi de travailler avec des entités solides et soumises à la juridiction suisse. Il faut rappeler que paradoxalement, et vous avez vu la liste des entités avec lesquelles nous avons travaillé à court terme, sur le long terme, tous nos emprunts sont validés par la Commission des finances, comme c'est voulu dans nos différents règlements. Il s'agit pour la plupart d'emprunts obligataires, qui sont soumis au secret bancaire. Nous ne connaissons pas la partie contractante. Au contraire, ces emprunts à court terme ont l'avantage d'être complètement transparents.

Pour en revenir spécifiquement au cas de la FIFA, nous avons commencé à travailler avec cette entité en 2017. Nous avons continué depuis. Je me permets de rappeler le contexte. En 2018, la Ville de Lausanne a soutenu l'organisation de très nombreuses fan-zones lors de la Coupe du monde 2018. L'engagement de la ville a été bien présent pour soutenir ces événements. C'est dans le cadre de la Coupe du monde au Qatar que certaines réserves ont été émises. À ce moment-là, la Municipalité n'a pas interdit, comme ça s'est fait à Genève, la mise en place de fan-zones sur son territoire. Elle a décidé de ne pas en organiser elle-même. Cette nuance me semble importante.

C'est donc la Coupe du monde au Qatar qui a fait l'objet de retenue de la Municipalité et non directement de la FIFA. Comme vous l'avez lu dans les journaux, la FIFA a déclaré, et je ne sais pas quelle sera sa politique, ne plus avoir l'intention de prêter de l'argent aux collectivités publiques. La Ville de Lausanne n'aura plus l'occasion de recourir à la FIFA pour ces emprunts à court terme. Elle ne le souhaite pas non plus dans le cadre de la polémique actuelle.

Emprunter de l'argent signifie, pour une collectivité publique, être active sur les marchés financiers. Ils sont tels qu'ils sont aujourd'hui. Ils sont organisés tels qu'ils le sont aujourd'hui. Pour payer et financer les prestations indispensables à la population, nous devons passer par les marchés financiers. Vous êtes nombreux au budget à vous en inquiéter, à juste titre. Il s'agit de financer et de payer des fonctionnaires à temps, de payer les factures des fournisseurs. Nous devons en passer par les marchés financiers.

C'est la seule option qui permet d'assurer le bon fonctionnement de la ville. Comme évoqué préalablement, la temporalité entre le moment où il faut payer des factures et la rentrée des recettes ne coïncide pas toujours. Voilà les éléments que je souhaitais évoquer en introduction. Maintenant, je peux répondre à votre question, soit depuis quand des emprunts auprès de la FIFA ont été effectués, et pour quel montant.

Merci de projeter le document numéro 2. Vous aurez toutes les informations souhaitées. Comme je l'ai dit dans la presse, il y a eu 28 emprunts auprès de la FIFA sur 319 opérations à court terme depuis 2017. Le dernier emprunt date de 2022. Moyenne de 40 millions par emprunts sur quatre mois. Un taux d'intérêt moyen à court terme de -0,33%. La durée minimale était de quatorze jours, le taux le plus bas était de -0,9%.

Pour rappel, il faut ramener ces montants au niveau de la dette de la ville. Le niveau de la dette de la ville est de 2,5 milliards environ. C'est 2500 millions. Voilà la dette que nous gérons. 500 millions sont gérés à court terme par des opérations, qui permettent de gérer au plus juste les finances de la ville. C'est 500 millions chaque année qu'il faut s'assurer d'avoir à court terme pour gérer les prestations, pour financer les prestations de la ville, pour payer les salaires et les fournisseurs dans les temps. Il faut donc mettre ces sommes en regard de ces montants. Si je prends en compte l'ensemble des opérations à court et long terme, les emprunts à la FIFA représentent en moyenne 1,75% de la dette totale.

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – Quelles dépenses auprès de la FIFA ont permis de financer la Municipalité ? La Municipalité avait-elle d'autres options et pourquoi elle ne les a pas privilégiées ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Ces emprunts permettent d'assurer globalement les charges de la Ville, notamment les financements des salaires, les subventions, les fournisseurs. La temporalité entre le moment où il faut payer des factures et l'encaissement des revenus ne coïncide pas toujours. L'autre option aurait consisté à choisir d'autres prestataires, mais ils étaient moins avantageux.

Et tout ceci sans avoir aucune garantie de connaître la provenance des fonds. Il existe ce qu'on appelle le secret bancaire.

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – Quels critères hormis économiques sont appliqués par l'administration communale dans ses activités pour contracter des emprunts à court terme ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Le respect du cadre légal, évidemment. Établir des critères éthiques dans le cadre d'emprunts, en tout cas en ce qui concerne tous les emprunts qui passent par le système bancaire, est dans les faits impossible. Pour le court terme, vous avez vu la liste. Je suis sûre que certains critères ne plaisent pas à certains membres de ce conseil. Dans le système bancaire, c'est impossible. Il y a le secret bancaire. Nous n'avons aucun moyen d'obtenir ces informations. Si nous faisons un emprunt obligataire pour assurer la gestion, et la COFIN les valide régulièrement, nous n'avons aucune possibilité de connaître la provenance de l'argent. Le secret bancaire nous est opposé.

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – Je suppose que la réponse à la question 4 est non.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La méthodologie vise à mettre en concurrence les prêteurs en sollicitant plusieurs offres.

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – Allez-vous mener une réflexion au sujet éthique ? Quels critères pourraient être retenus ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Nous sommes revenus au mode normal, sans intérêt négatif. La situation a complètement changé. Ces différentes entités n'ont plus intérêt à fournir des liquidités à d'autres, ce qui n'était pas le cas en période de taux d'intérêt négatifs. Le cours des choses doit se remettre en place. Nous allons passer par des instituts bancaires.

Si nous passons par le système bancaire, il est totalement impossible de choisir les fournisseurs de l'argent, au contraire des prêts directs, sans intermédiaire.

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – On a vu la liste des entités concernées. Existe-t-il d'autres emprunts contractés auprès d'entités qui ont fait l'objet de critiques de la part de la Municipalité ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La liste est à disposition de toutes les personnes qui le souhaitent. Chacun jugera si la caisse de pensions des Grisons est une entité problématique ou pas, si Publica l'est. Vous avez la liste qui vous permet de faire votre propre opinion.

En ce qui concerne la gestion financière de la ville, nous travaillons au quotidien à offrir la meilleure prestation possible. Dans le système capitaliste, nous nous sentons un peu démunis. La Ville de Lausanne n'a que 2 milliards de dettes par rapport aux centaines de milliards de capitaux qui sont générés sur la planète. Dans le système financier actuel, nous sommes relativement démunis et ne pouvons pas changer complètement les règles du jeu.

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – La Municipalité envisage-t-elle d'augmenter la transparence des comptes de la ville en rendant accessibles aux citoyens les sources de financement de l'administration communale de façon plus exhaustive qu'aujourd'hui ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Encore une fois, ces informations sont publiques. Tous les prêts à long terme figurent dans la brochure des comptes, explicités en détail, avec le montant, le taux, l'emprunteur. Les prêts à court terme sont à disposition du public, du Conseil communal, de toute personne qui le souhaite. Nous donnons cette information sous la forme que vous souhaitez.

Discussion

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Chers collègues, il est inquiétant de constater que la Ville ne dispose pas des liquidités nécessaires pour faire face aux charges qu'elle s'est pourtant engagée à assumer. C'est du moins la raison qui est avancée par la Municipalité pour justifier la nécessité de recourir à des emprunts auprès de la FIFA, des emprunts nettement plus avantageux que les emprunts bancaires.

Peut-être que la Ville devrait commencer à réfléchir, lorsqu'elle concède des dépenses, de s'assurer qu'elle dispose des revenus nécessaires à court terme pour les assurés. La gestion de la trésorerie telle qu'elle est opérée par la Municipalité démontre une incapacité de la Municipalité à gérer les finances de manière sereine. Du moins la manière de le faire ne permet pas à la Ville d'être cohérente avec les valeurs qu'elle prétend défendre en matière de droits humains.

Entre besoins et nécessités, il est clair que la Ville de Lausanne se retrouve en nécessité de liquidités à court terme. C'est un constat inquiétant. Le PLR reste critique sur les réponses qui ont été données ce soir par la Municipalité, des réponses qui amènent d'autres questions, lesquelles seront développées par ma collègue Mathilde Maillard, qui déposera dans la foulée une résolution sur cet objet.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Merci tout d'abord à l'interpellatrice pour ce texte qui soulève des questions intéressantes.

En préambule, dire que le PLR ne vous reprochera pas ce soir de faire des emprunts au taux le plus bas possible. Je vous ai entendu vous féliciter des économies réalisées par la Ville de Lausanne grâce à ses emprunts à court terme. Ça découle en effet d'une gestion soucieuse des finances pour une Ville qui a plus de 2 milliards de dettes.

Ce qui frappe aussi dans cette affaire, cela a été développé, c'est l'hypocrisie dont la gauche fait preuve aujourd'hui. En effet, la réalité, quand une collectivité emprunte son taux en période de taux négatifs, c'est qu'indirectement, elle enrichit l'organisme ou l'entreprise à qui elle empreinte. En l'occurrence, la FIFA, et en l'occurrence aussi, nous l'avons vu dans la liste qui a été projetée, l'Aéroport de Genève.

Sur la FIFA, oui, en 2017, la FIFA était encore bien vue de la Municipalité de Lausanne, des fan-zones pouvaient encore être organisées. Vous ne serez pas surprise d'apprendre que la décision de tenir la Coupe du monde au Qatar en 2022 a été prise en décembre 2010 par la FIFA. En 2017, le Qatar n'était pas exemplaire en ce qui concerne les droits humains, il me semble.

Derrière ce double discours hypocrite, nous nous posons la question du degré d'information dont dispose la Commission des finances, mais aussi la Municipalité s'agissant de ces emprunts à court terme. Soit la Municipalité sait à qui elle emprunte de l'argent à court terme et elle est hypocrite, du moins quand elle emprunte à la FIFA et à l'Aéroport de Genève, soit elle ne sait pas à qui elle emprunte.

Les questions supplémentaires que le PLR va poser sont importantes. La Commission des finances a-t-elle été informée en continu des emprunts à court terme ? Y a-t-il eu d'autres emprunts dont elle n'a pas été informée ? Pouvez-vous nous garantir que ces emprunts n'ont pas dépassé le plafond d'endettement ? La Municipalité a été informée de ces emprunts et ont-ils fait l'objet d'une décision de Mme la municipale ? Et ces emprunts figurent-ils dans les comptes ? Je vais attendre d'avoir les réponses à ces questions complémentaires avant de déposer la résolution du PLR.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Le choix de la Municipalité d'emprunter de l'argent auprès de la FIFA interroge. En public, la Municipalité condamne le Mondial de la FIFA au Qatar et n'organise pas la propre fan-zone, mais elle contracte des emprunts avantageux auprès de l'institution.

Nous remercions l'interpellatrice d'avoir confronté la Municipalité à cette contradiction. Cependant, dans ce contexte, il convient peut-être aussi de rappeler qu'Ensemble à Gauche n'a pas attendu le Mondial de 2022 pour dénoncer les liens problématiques de la Ville de Lausanne avec les institutions sportives. Déjà en 2018 nous appelions au boycott et à des actions de choc pour dénoncer ces événements qui, déjà à cette époque, avaient été écorchés par les scandales antidémocratiques, antisociaux et antiécologiques.

Nous dénonçons aussi depuis plusieurs années les avantages généreusement octroyés au Comité international olympique alors que les JO font l'objet de polémiques aussi graves que celles du Qatar en 2022.

En 2022, la Ville de Lausanne a donc décidé de dénoncer les crimes contre les droits humains qui ont été commis dans le contexte de la Coupe du monde. Il convient de remarquer que la tenue de fan-zones profite à tout plein de commerce lausannois. Le choix de ne pas en organiser une était juste, mais on peut constater que la Municipalité a plus de facilité à prendre des mesures quand ça touche le porte-monnaie des autres plutôt que le sien.

Madame la Municipalité nous a éclairés sur les épargnes qui ont été réalisées avec ce genre d'emprunt. Or, ce ne sont pas de vraies économies. Je rappelle cela au PLR. Quelqu'un en paye les frais et ce sont les personnes qui subissent les pratiques irresponsables de la FIFA, mais aussi de nombreux privés qui sont dans cette liste et aussi de l'UBS qui est dans cette liste.

L'expérience sur la Coupe du monde au Qatar a montré que les personnes qui payent les frais de tels investissements, sur le dos desquels sont faites ces économies, les payent parfois avec leur vie. Madame la municipale a déclaré qu'il n'y aurait plus d'emprunt auprès de la FIFA. On voit qu'il y a plein d'autres institutions tout aussi critiquables à qui la Municipalité emprunte aussi de l'argent.

Bien sûr, la Municipalité a raison d'emprunter pour financer une partie de sa politique, et nous nous sommes régulièrement positionnés en faveur des emprunts plus conséquents au budget. Comment réaliser ces emprunts de manière éthique ? L'UBS est-elle plus éthique que la FIFA ? Il faut que la Municipalité nous explique comment elle entend naviguer dans cette situation difficile où il est très difficile d'emprunter de l'argent qui ne soit pas lié à des investissements éthiquement reprochables et de financer sa politique municipale de manière éthique. Ce n'est pas une tâche facile. Il faut réfléchir à comment trouver de meilleures solutions pour faire face à cette difficulté.

En vue du soutien affirmé de la Ville de Lausanne aux droits humains et à l'écologie, il convient qu'elle fasse également valoir ces enjeux et sa politique d'emprunt et qu'elle soumette cette dernière à des critères éthiques. C'est pourquoi nous déposons une résolution en ce sens. On peut peut-être l'afficher.

La résolution est la suivante. Le Conseil communal souhaite que la Municipalité établisse et respecte des critères éthiques sur les emprunts qu'elle effectue de manière à garantir que la ville ne s'associe pas à des institutions en mesure d'atteindre aux droits humains ou à l'environnement pour financer sa politique.

Résolution Franziska Meinherz

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité établisse et respecte des critères éthiques sur les emprunts qu'elle effectue, de sorte à garantir que la ville ne s'associe pas à des institutions responsables d'atteintes aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à l'environnement pour financer sa politique

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je voulais juste donner les informations sollicitées par Mme Maillard. J'espère n'avoir rien oublié. Cela peut être important pour le débat.

Ce Conseil a adopté dans un préavis de législature, dont je ne me souviens plus le nom, deux délégations de compétences. Une délégation de compétence en faveur de la Commission des finances pour tous les emprunts qui excèdent douze mois, et c'est la procédure que vous connaissez bien. Nous vous sollicitons pour une autorisation d'emprunt dans une fourchette et, ensuite, nous vous demandons de valider l'emprunt sélectionné. Tous les emprunts ont été validés par la Commission des finances. Et il y a une délégation à la Municipalité pour les emprunts d'une durée inférieure à douze mois.

Ensuite, le Service des finances fait des appels d'offres et choisit selon le critère économique ; la Municipalité ne valide pas le choix du prestataire pour le court terme. Evidemment, elle le fait aussi pour le long terme. Le plafond d'endettement est toujours respecté. Même si c'est du court terme, la photo-finish au 31 décembre comprends les emprunts à court terme.

En tout temps, le plafond est respecté et nous avons une certaine marge concernant le plafond. Ensuite, dans les comptes, en effet, ces emprunts, comme pour de nombreuses autres affaires

courantes, vous pouvez l’imaginer, ne sont pas détaillés explicitement dans le document. En revanche, il y a une rubrique autre dans la brochure qui indique à chaque fois au 31/12 le total des emprunts à court terme ouverts, sans les détailler à ce jour. Mais l’information est disponible en tout temps et pour n’importe quel membre de ce conseil. Nous l’avons fournie ce soir comme souhaité. S’il faut indiquer que nous avons emprunté pour quinze jours à telle ou telle entité, nous le ferons volontiers.

Mme Virginie Cavalli (V’L) : – Je remercie Mme la municipale pour son effort de transparence, bien que nous aurions bien voulu que cela intervienne sans les révélations de la RTS. Tout d’abord, par rapport à la contradiction entre les dires de la Municipalité par rapport à la Coupe du monde du Qatar et ses emprunts à la FIFA, si je peux me permettre, il a été dit dans la presse que ce n’est que depuis l’année passée qu’il y a des critiques à l’égard de la Coupe du monde, mais personnellement, je suis d’avis que les droits humains ne sont pas une mode. C’est la démocratie.

Pour revenir sur l’histoire de la traçabilité des emprunts, aujourd’hui, si on fouille vraiment les comptes, on ne trouve pas ces informations. On se réjouit d’avoir vu la liste. Je vous proposerai une résolution dans ce sens à la fin de mon intervention. Et puis, c’est quand même un peu le monde à l’envers d’entendre des représentants du Parti socialiste parler uniquement de critères économiques. On le regrette et on espère qu’à l’avenir il y aura une réflexion un peu plus innovante pour contracter ces emprunts et que l’on tiendra compte des critères éthiques. Ce qui serait possible pour des emprunts contractés auprès de la FIFA, puisqu’il ne s’agit pas d’un établissement bancaire qui, sauf erreur, n’est pas soumis au secret d’emprunt.

J’enchaîne sur ma résolution. Merci de l’afficher. Nous estimons que la transparence doit s’appliquer largement et que les citoyens doivent être au courant de comment l’administration communale est financée. Je vous encourage à soutenir cette résolution, puisque comme je l’ai dit, la transparence ne devrait pas s’arrêter dans une démocratie. Au sujet de la résolution du groupe Ensemble à Gauche, le groupe Vert’libéral la soutiendra, puisqu’elle va dans le sens de nos réflexions par rapport à cette situation.

Résolution Virginie Cavalli

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soit transparente vis-à-vis de la population lausannoise quant à ses sources de financement, notamment en rendant accessible l’identité de ses prêteurs à court terme.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J’ai un peu d’expérience dans ce Conseil et je dois dire que j’ai senti Mme la municipale Germond mal à l’aise, ce soir, dans son exposé. C’est un sujet qui doit la toucher. La morale publique qui est portée à son firmament dans un discours moraliste est en contradiction avec ses actions.

On a assisté à une présentation de la comptable Mme Florence Germond très technique, avec plein de chiffres, plein de justifications. Madame Florence Germond, je crois qu’effectivement, c’était une bonne affaire pour la Ville. Emprunter à la FIFA, comptablement, c’était ce qu’il fallait faire. Ce qui choque, c’est l’incohérence entre vos actes et la position moraliste dans laquelle la Municipalité et la gauche nous font régulièrement profiter. Ce que vous avez fait avec la FIFA, c’est décevant, mais est-ce étonnant ? Non. Il y a d’autres domaines ou d’autres exemples qui montrent que le même type d’approche a été utilisé. D’un côté, on a un discours assez moralisateur et de l’autre, des actes totalement incohérents par rapport à cette morale.

Je vous donne deux autres exemples. Ils ne sont pas le fait de madame Florence Germond. C’est plutôt la Municipalité dans son entier. Je parle par exemple du financement du Plan climat. Comme vous le savez, il coûte de l’argent. Un commissaire demandait pourquoi il fallait augmenter les taxes, et pas augmenter simplement les impôts, pour que la Ville de Lausanne sache que ça coûte quelque chose. Je peux lire la réponse du représentant de la Municipalité. Elle a été publiée dans le rapport du président de la commission. Le municipal explique que la Municipalité justifie son choix par le fait qu’il faudrait une hausse d’impôt d’environ 1,5 point pour obtenir un financement équivalent. Une telle augmentation du taux d’imposition ne serait politiquement pas praticable. Elle ne serait probablement pas acceptée par la population. La Municipalité a préféré percevoir une augmentation de taxe. En d’autres termes, les Lausannois sont tellement idiots qu’ils n’arrivent pas à comprendre que s’ils sont ponctionnés par des taxes ou par de l’impôt, c’est de l’impôt qui ne va plus dans leur poche.

Un autre exemple des incohérences, c'est ce qui se passe au niveau des SIL pour 2023. Nous sommes en pleine crise énergétique. Des familles se battent pour finir leur fin de mois. Les SIL annoncent dans leur budget 2023 une augmentation des bénéfiques sur l'électricité et sur le gaz.

Finalement, est-ce étonnant ? Non. Certes, c'est décevant. Mais dans une logique d'actes financiers, madame Florence Germond a fait ce qu'il fallait. Je comprends qu'elle soit mal à l'aise devant ce plénum par rapport à ce qu'il s'est passé vis-à-vis de la FIFA. J'aimerais poser une question à Mme Florence Germond. Pouvez-vous nous donner le fonds de roulement de la Ville de Lausanne, hors emprunt externe ?

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je remercie notre collègue Virginie Cavalli pour son interpellation et la municipale Florence Germond pour ses réponses. On a obtenu quelques éléments nouveaux, entre autres la liste des emprunts à court terme. Elle a été affichée de façon assez longue. Au moins quatre collègues ont pris une photo.

C'est toujours un peu le risque de ces débats qui ont déjà un peu lieu publiquement, dans les médias, avec quelques éléments, mais pas trop, où on se retrouve au Conseil communal à tenter d'avoir un débat un peu plus complet, plus constructif, alors que certains ont déjà obtenu ce qu'ils cherchaient. On remercie les enquêtes. C'est parti d'une enquête alémanique concernant la Ville de Berne. La RTS a posé un certain nombre de questions auprès des cantons et des villes.

On parle de l'Aéroport de Genève, d'UBS, d'institutions qui peuvent questionner quant à leur impact social, environnemental, climatique. Ça questionne un peu ce système d'emprunt à court terme. On ne va pas le changer ce soir. Je vais tenter de me concentrer sur un ou deux éléments. Ce qui est ressorti dans ce débat, c'est que le système financier est comme il est. Mais de notre point de vue, on peut tenter de l'aiguiller. Faire différemment, ça semble souvent impossible. Pour les gens qui étaient là pendant la législature précédente, on avait eu les mêmes débats sur le postulat qui concernait les investissements des énergies fossiles de la caisse de pension. Au début, ça ne nous semblait pas possible. Ça a mis du temps à se mettre en place. Finalement, on a voté un rapport-préavis.

C'est à nous d'œuvrer pour aller dans cette direction. Le débat de ce soir peut y contribuer. Nous aurons une réponse municipale au postulat sur les investissements verts, permettant à la Municipalité de travailler sur ces questions. Maintenant, sur la cohérence, sans polémiquer, je crois que le débat est assez faux. On était assez seuls à batailler à Berne pour exiger que la FIFA paye des impôts. On a appelé au boycott de la cérémonie d'ouverture de la Coupe du monde au Qatar. On a été engagés auprès des Tibétains et des Ouïghours lors des JO de Pékin. Je n'ai pas croisé beaucoup d'élus communaux de droite.

Je préfère faire partie d'une majorité qui doit s'engager dans un système que nous n'avons pas contribué à créer, un système qui est soumis à l'économie de marché, mais qui tente de s'en sortir du mieux possible, plutôt que d'être dans une minorité qui, si elle était au pouvoir, en profiterait encore plus et emprunterait à des institutions encore moins recommandables.

La question se posera aussi à Berne de savoir pourquoi la FIFA n'est pas soumise à la FINMA. On essaie de voir ce qui peut changer. On peut aller dans le sens des résolutions proposées, qui sont non contraignantes. Je le dis avant que le syndic ne le répète. Ça permet de pousser pour aller dans cette direction. Il y a peut-être un élément pour lequel on espère une réponse rapide.

Ce qui manque un peu, c'est le fait de solder le passé, si vous me permettez l'expression. Si on regarde les chiffres sortis dans la presse, il y en a un qui interpelle. 130 000 francs ont été économisés grâce aux intérêts négatifs. La ville a eu 130 000 francs de moins à rembourser grâce à un deal particulièrement bien fait. Il a plu à certains intervenants de droite, ce soir. Je peux le comprendre. On se questionne sur une éventuelle résolution, qui serait d'affecter cet argent à un projet de sport populaire, en opposition avec ce que prône la FIFA. Pourquoi ne pas l'appliquer à l'ensemble des autres prêteurs, me direz-vous. C'est une très bonne question. Mais le débat se concentre sur la FIFA. C'est un élément sur lequel on réfléchit, déposer une résolution pour arriver à quelque chose de concret.

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – Le sujet qui nous occupe aujourd'hui, on peut le qualifier de fâcheux, le fait que ces histoires sur les emprunts à la FIFA sortent. Ça nous pousse à nous questionner sur le marché financier tel qu'il est. Il s'agit de dire que ce marché n'est pas exempt de critiques. C'est même le contraire. La question se pose de l'hypocrisie de la droite. Au niveau

cantonal et au niveau fédéral, c'est la gauche qui milite pour que ce marché financier soit davantage transparent, plus responsable, avec des valeurs éthiques. Je me réjouis d'entendre que maintenant, vous vous souciez aussi de ces considérations-là. On pourra apporter ensemble des projets aux échelons là où il y en a question.

Pour ce qui est du financement, à quoi sert la dette, parce que c'est ce qui nous occupe aujourd'hui, avec des emprunts à court terme pour payer des factures, des prestations, mais si on réfléchit à plus long terme, la dette finance en grande partie des prestations chères à la gauche, comme la culture, le sport, et bien d'autres prestations à vocation sociale. De quelles manières voulons-nous financer ces prestations ? C'est à quoi nous devons faire face. Est-ce que nous voulons garantir des prestations, même si le financement n'est pas forcément éthique, des prestations sur lesquelles les habitants de Lausanne comptent chaque jour ? Il s'agit de garantir des investissements pour le futur avec les moyens nécessaires.

Pour ce qui est des résolutions proposées, nous aurions une proposition de modification à celle proposée par Franziska Meinherz. Il s'agit de ne pas dénaturer la résolution en tant que telle, mais de prendre en considération le fait qu'aujourd'hui, nous pourrions changer le marché financier actuel. Il faut que la Ville de Lausanne poursuive ses investissements. Voilà la raison pour laquelle les modifications sont proposées.

Pour ce qui est de la résolution proposée par les Vertes et Verts, on a quelques réserves quant à la manière de faire. C'est plutôt dans le cadre des discussions au budget que nous devons définir la manière dont laquelle l'argent sera alloué, d'autant plus que les intérêts négatifs dont il est question sont budgétés. Ils ont pu faire l'objet de discussions. En somme, ils sont déjà affectés à des prestations spécifiques dans le cadre des discussions budgétaires.

Résolution Samuel de Vargas – modification résolution Franziska Meinherz

Modification résolution F. Meinherz

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité établisse et respecte des critères éthiques sur les emprunts qu'elle effectue, ~~de sorte à garantir que la ville ne s'associe pas à afin d'éviter des institutions responsables d'atteintes aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à l'environnement pour financer sa politique aux libertés fondamentales ou encore à l'environnement.~~

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je suis un peu étonné par les propos de Samuel De Vargas. Au final, c'est la faute des marchés financiers. C'est la mauvaise organisation des marchés qui fait que la Municipalité emprunte à des gens à qui elle ne voulait pas emprunter. Du point de vue du PLR, ce n'est pas tant le fait que la Municipalité emprunte à une association qui a son siège à Zurich qui pose problème. Le problème est la raison pour laquelle il y a eu tellement d'intérêt par rapport à ça, c'est la posture de la Municipalité quant à la FIFA, le double discours qui a déjà été relevé devant ce débat.

Début octobre, on nous a indiqué qu'il n'y aurait pas de fan-zone, qu'on essaye de solidariser d'un point de vue municipal de l'organisation de la Coupe du monde de football. Depuis le 5 octobre, on a appris ce soir que la Municipalité a contracté pour 170 millions d'emprunt auprès de la FIFA. Ce qu'on dénonce ici, au final, c'est le comportement de certains magistrats, drapés de bons sentiments, offusqués par le monde qui les entoure, avec lequel il semble pouvoir s'arranger, et qui nous imposent une sorte de catéchisme visant à culpabiliser chacun d'entre nous. Voilà ce qu'on dénonce.

Ce qu'on demande à la Municipalité, et il n'y a aucune résolution pour ça, c'est un peu de décence commune, d'éviter ces facilités rhétoriques, ce discours moraliste constant. Voilà ce qui est demandé. On a une posture qui est insupportable, inexcusable. Finalement, on oublie que tout en condamnant cette Coupe du monde, la Municipalité a emprunté 170 millions à la FIFA pour financer les factures.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Les modifications proposées par le groupe socialiste à notre résolution nous conviennent. Ça ne change rien au sens de notre résolution.

Mme Franziska Meinherz accepte la modification proposée par M. De Vargas à sa résolution.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Y a-t-il un autre lapin qui pourrait sortir du chapeau opaque de la Municipalité ce soir ? Lausanne renonce à la FIFA. Ce n'est pas grave. La Municipalité pourra toujours demander à l'UEFA.

Je déclare mes intérêts. Je suis un contribuable lausannois. Madame la directrice Florence Germond, je vous suis reconnaissant d'avoir privilégié les finances plutôt que les soi-disant scrupules moraux du Parti socialiste. Je m'interroge dans cette affaire. La Ville de Lausanne montre qu'elle a pris un chemin qui pourrait la conduire à une mise sous tutelle, peut-être par la FIFA. L'avenir nous le dira. Le 27 mai 2015, le Parti socialiste a émis un communiqué de presse visant à lutter contre la corruption.

Madame la directrice, votre plus grand défaut au niveau politique, peut-être, est d'être plus pragmatique que critique. Il est important de le répéter : le Qatar avait été désigné comme pays organisateur en 2010. En 2013, le PS avait soutenu une interpellation sur les conditions des travailleurs sur les chantiers au Qatar. Les scandales de corruption étaient déjà connus en 2017. La Municipalité, en agissant de la sorte, a rendu service à la FIFA.

Vous avez fait le choix d'aider la FIFA sans tenir compte des réserves éthiques et morales de votre parti. Aujourd'hui, vous déclarez : « Personne ne dit que c'est illégal. Ce n'est juste pas transparent. Ce n'est juste pas cohérent. » Je le répète : y a-t-il un autre lapin qui pourrait sortir du chapeau opaque de la Municipalité ? Ce qui compte, c'est emprunter le chemin qui convient.

M. Yusuf Kulmiye (Soc.) : – Je soutiens les propos tenus par Samuel De Vargas quant au fait que le Parti socialiste et la Municipalité auraient préféré pouvoir contracter des prêts auprès d'autres institutions qui respectent plus les droits humains et l'environnement. Ce qui m'étonne, c'est l'opportunisme qu'il y a dans cette affaire, un opportunisme dont fait preuve M. Carrel. On dirait qu'on évolue dans un environnement comme si Lausanne n'avait pas d'autres liens à d'autres échelons.

On est dans un système fédéral. La place financière de la Suisse est immense. Le Parti socialiste, avec sa stratégie, réclame depuis des décennies la mise en œuvre d'une politique plus juste, qui pourrait permettre la mise en place d'une stratégie de l'argent vert. Les camarades socialistes ont fait campagne et se sont engagés pour différentes politiques, mais également pour une initiative sur les multinationales responsables.

Parlons de cette initiative. Les propos du PLR par rapport à cette initiative fédérale, c'était qu'elle était inutile et contre-productive. Quand on a voulu, au niveau fédéral, s'attaquer à ces questions, l'UDC nous a dit que l'initiative ratait sa cible, mais sans nous dire où était la cible. Chez les Verts libéraux, rien à dire de spécial.

Les Verts libéraux ont défendu cette initiative pour 2/3 de leurs membres. Leur conseillère nationale a combattu sans relâche l'initiative qui demande plus de respect et de droits humains pour des multinationales. Pour répondre une dernière fois, si on évoluait dans un système où on pouvait concrètement demander de l'argent non pas à UBS, non pas à Glencore, nous l'aurions fait. Malheureusement, nous évoluons dans un système où le Parlement à majorité de droite ne nous permet pas de mettre en place des politiques contraignantes.

Pour répondre à Mme Maillard, nous ne portons pas la FIFA dans notre cœur. Ce qu'on porte dans notre cœur, ce sont les Lausannois. On va pouvoir leur offrir des prestations.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je voulais commencer mon intervention en remerciant madame Florence Germond pour ses réponses complètes à mes questions spontanées qui n'avaient pas été envoyées à l'avance.

Je voulais dire aussi que j'ai bien relevé que nous avons délégué la compétence à la Municipalité d'autoriser tous les emprunts de moins de douze mois. Les vingt-huit emprunts effectués auprès de la FIFA entre 2017 et 2022, ainsi que tous les autres emprunts, dont nous avons vu la liste, ont été validés par la Municipalité. Vos séances du jeudi doivent être bien longues. Je vous admire.

J'ai aussi été rassurée d'entendre que toutes les informations concernant les emprunts étaient librement accessibles à tous les membres de ce Conseil communal. On va se rassurer encore un peu. Nous allons déposer la résolution du PLR que je vous lirai tout à l'heure. Je vais quand même répondre à Samuel De Vargas.

Vous mélangez quelques sujets. Vous n'avez entendu aucun élu du PLR que ce soit critiquer le fait que la Municipalité avait emprunté de l'argent à la FIFA, pas plus que vous n'avez entendu un élu PLR s'opposer à la tenue de fan-zones à Lausanne. Ce qu'on critique, c'est la bien-pensance de gauche, le double standard. Votre réaction en dit long. Pendant que vous manifestez avec les vôtres, monsieur Ilias Panchard, j'ai croisé beaucoup de collègues de droite dans les bars lausannois qui diffusaient les matchs. J'ai même croisé certains de mes collègues de gauche.

S'agissant des deux autres résolutions déposées, pour les raisons que je viens d'évoquer, c'est-à-dire qu'une fois encore le PLR ne reproche pas à la Municipalité d'emprunter de l'argent à des taux bas, nous refuserons la résolution d'Ensemble à gauche. Dans le même souci de transparence, pour la résolution des Vert'libéraux, nous la soutiendrons.

Résolution Mathilde Maillard

Le Conseil communal demande que la Municipalité présente à la Commission des finances un état des lieux détaillés de tous les emprunts effectués par la Ville au cours de la précédente législature (2017-2021) et de la législature actuelle comprenant la durée de l'emprunt, son taux et le cocontractant.

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – Sur le fond, nous tombons toutes et tous d'accord. Il y a eu un manque de vigilance pour des emprunts qui représentent moins de 1% des finances de la ville. Mon collègue Ilias Panchard l'a déjà relevé. Du côté de notre groupe, la FIFA, c'était déjà un emprunt à ne pas faire dès 2017.

On entend qu'en fait le système bancaire sera potentiellement plus opaque. Les emprunts éthiques, ça ne sera ni facile ni anodin. Notre groupe va a priori majoritairement voter favorablement pour la résolution proposée par Ensemble à gauche. Le débat de ce soir a beaucoup tourné autour de la cohérence d'une ligne politique, une ligne politique de gauche, en l'occurrence. Permettez-moi de relever qu'en termes d'opacité des processus financiers et de procédures de traitement des transactions, on marche sur la tête d'entendre la droite s'en donner à cœur joie sur une ligne politique qui serait la sienne si elle était à la tête de cet exécutif. Vous n'allez pas nous faire croire autre chose, ce soir, que cet argent, c'est le résultat d'un système que vous défendez. C'est le résultat du capitalisme que vous défendez, que vos partis ont contribué à créer, à s'épanouir, qui nuit aux droits humains, à l'environnement, aux habitants des villes et des campagnes, au niveau local et international.

C'est étonnant d'entendre les représentants de partis qui défendent une vision hyper libéralisée de l'économie de parler de droits humains. C'est bien dans ce sens que se créent les problèmes. En termes de « Faites ce que je dis, pas ce que je fais », la question de savoir qui est le plus donneur de leçons est encore ouverte.

M. Valentin Christe (UDC) : – Merci, madame la présidente, de me donner la parole après de très longs tours de débat, au cours desquels certains ont eu le privilège de s'exprimer plusieurs fois.

On se réjouit ce soir d'entendre la Municipalité clamer qu'elle joue la transparence. Peut-être que certains ont un peu oublié, mais on connaît l'historique des réticences municipales en matière de transparence. Pensons, par exemple, au long combat que l'UDC a mené, à peu près seule contre tous, pour que les rapports d'audit du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne soient enfin rendus publics, comme le droit vaudois le permettait. A l'époque, c'était bel et bien un municipal Vert, par ailleurs président du comité du Contrôle de finances de Lausanne, qui s'y opposait becs et ongles. Alors, le discours de M. Panchard ce soir tombe un peu à faux, de même d'ailleurs que sa comparaison pour le moins hasardeuse avec le débat sur les investissements de la Caisse de pensions. Mais je crois que faire ce soir le procès de la FIFA ou des marchés financiers, de la vilaine minorité de droite de ce Conseil pêle-mêle c'est se tromper de cible. C'est surtout permettre ou laisser certains esquiver de manière un peu facile leur responsabilité.

Il est regrettable que la Municipalité ait la transparence à géométrie variable, par exemple lorsque la municipale des finances a courageusement refusé des demandes d'interview de la part de journalistes ces derniers jours sur le sujet qui nous occupe, préférant envoyer son chef de service au casse-pipe. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que cela se produit. On peut simplement penser au débat sur la piétonnisation ou sur les zones 30 km/h. C'est aussi assez amusant d'entendre M. de Vargas faire ce qu'en rhétorique on appelle une inversion accusatoire, en blâmant

maintenant les marchés financiers, alors que c'est évidemment la municipale de son propre parti qui spéculé sur les taux d'intérêt pour dégager des rendements pour la Ville.

Si j'ai bien compris son intervention, je ne suis pas tout à fait certain de l'avoir bien comprise, mais peut-être me corrigera-t-il, M. Kulmiye reproche à certains dans ce débat de ne pas tenir compte du contexte, du fait que nous serions dans un système mondialisé des marchés financiers, etc. Pourtant, c'est précisément ce que fait la gauche lausannoise en permanence, puisqu'elle fait la leçon à quiconque s'oppose à la politique qu'elle mène. Vous nous avez expliqué, monsieur Kulmiye, être désolé que la Ville n'ait pas eu d'autre choix que d'emprunter auprès de certains acteurs et, si je vous ai bien entendu, vous avez cité Glencore. Pourtant, je ne crois pas avoir lu le nom de cette société dans la liste qui a été affichée tout à l'heure. Est-ce que c'était un aveu ? Est-ce qu'il y a des informations dont nous n'avons pas encore eu connaissance, qui seraient pour le moins croustillantes ? Je crois qu'il ne faut pas allumer des contre-feux. Le vrai enjeu de ce débat, cela a été dit, c'est l'hypocrisie, ce sont les standards moraux à géométrie variable d'une certaine gauche lausannoise, du moins la gauche gouvernementale, qui se retrouve dans ses petits souliers.

Pas plus tard qu'il y a quelques mois, lors des débats au Conseil communal, une conseillère communale, éminente représentante du Parti socialiste, parlait par exemple d'une Coupe du monde, je cite, « aberrante sur le plan humain et environnemental ». Bon, le PS se réveille après tout le monde. Cela a été amplement démontré, tout le monde était au courant des conditions pour le moins critiquables dans lesquelles la Coupe du monde, dans un premier temps, a été attribuée au Qatar puis, dans un deuxième temps, a été organisée.

Madame Fahmy, j'ai le regret de vous dire que vous êtes passée à côté du débat. Nous ne critiquons pas la pratique en soi, qui consiste à emprunter auprès du prêteur le plus favorable. Ce que nous critiquons, c'est le double discours permanent de la gauche sur un certain nombre de positions, lorsqu'elle se drape de vertus et nous sermonne généreusement. Je crois que s'il faut retenir une seule chose en conclusion de ce débat, c'est d'appeler les uns et les autres à un peu plus de mesure lorsqu'ils adoptent de grandes postures morales à la tribune de ce Conseil communal dans un certain nombre de débats, ou lorsqu'ils se livrent à des plaidoyers enflammés. Peut-être faudra-t-il en effet faire preuve d'un peu plus de retenue.

Encore un point par rapport à ce que Mme Meinherz mentionnait tout à l'heure. Elle nous disait, et elle a raison, que la Municipalité fait preuve de davantage de courage quand il s'agit de mesures publiques symboliques – moi, je parlerais plutôt de gadgets – que lorsqu'il est question d'argent. Son propre porte-monnaie, a-t-elle dit ; c'est plutôt la poche des citoyens. Mme Meinherz a aussi affirmé qu'il était difficile pour la Ville de financer sa politique municipale, du moins en ayant recours, si j'ai bien compris, à des sources de financement moralement acceptables, de son point de vue. On peut peut-être alors se poser la question de la cohérence du positionnement d'Ensemble à Gauche, qui veut sans cesse augmenter les dépenses.

Vous permettrez donc, en conclusion, à l'ancien président de la Commission des finances que je suis de poser deux petites questions. On nous a montré ce soir la liste d'un certain nombre de bailleurs de fonds de la Ville, mais les conditions auxquelles ces prêts ont été conclus n'ont pas été diffusées, ce que je peux parfaitement comprendre. Il se trouve qu'à une certaine époque pas si lointaine, la Municipalité faisait circuler une feuille papier durant la séance de Commission des finances sur laquelle figuraient les prêts contractés et les conditions auxquelles ces prêts avaient été contractés. J'ai le sentiment, mais peut-être que je me trompe, à la teneur de la résolution soumise par le PLR que cette pratique a été abandonnée, qu'elle n'aurait plus cours. Peut-on savoir, effectivement, si elle a été abandonnée, pourquoi cela a été le cas, et si on entend la reprendre ? Un deuxième point, en ce qui concerne la validation du choix des prestataires, si j'ai bien compris ce qui a été dit, ce n'est pas la Municipalité qui choisit les prestataires qui octroient ces prêts. Mais qui les sélectionne ? Est-ce qu'à minima, c'est un organe collégial, pour éviter un risque d'abus ?

La présidente : – Je vous remercie, monsieur le conseiller. Les deux fois que j'ai donné la parole à des conseillers qui s'étaient déjà exprimés c'était, la première fois, pour une correction et, la deuxième fois, pour un dépôt de résolution.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Nous l'avons dit et redit, la liste produite par Mme la municipale ce soir ne fait pas rêver. Je dois dire que je suis content que les débats que l'on a menés jusqu'à maintenant permettent de rectifier le contexte dans lequel on débat, celui des taux d'intérêt négatifs

qui poussent aussi à ce genre de système. Les banques n'ont aucun intérêt à garder l'argent sur leur compte et elles ont intérêt à voir l'argent circuler.

Une fois que le contexte est posé, il y a des perspectives d'avenir à rappeler, celui du défi de la transition écologique et énergétique. Il y a des investissements massifs. Ce n'est pas 40 millions en moyenne d'emprunts à la FIFA ou ailleurs, c'est plusieurs milliards à l'échelle nationale. Cela pose pas mal de questions sur la provenance de ces différents investisseurs.

Dans cette question des emprunts à court terme se pose la question de la dépendance à certains contribuables. Le but d'une collectivité est de percevoir des impôts et de les redistribuer ensuite. Ce n'est pas de faire l'aumône auprès de certains contribuables, au bénéfice de certains régimes fiscaux, de certaines formes juridiques qui leur permettent d'échapper à l'impôt qui est plus juste et progressif.

On se dirige a priori vers un vote des résolutions qui va demander une modification des pratiques. Pour une fois, je suis déçu qu'Ensemble à Gauche soit revenu sur sa proposition de modification. Une résolution est déjà non contraignante. Quel est l'effet de la teneur de son contenu ? Bref. Le message a priori va être donné par ce conseil. On est en présence d'une résolution anticipée ce soir et M. Panchard a déjà évoqué que l'on réfléchissait à une résolution qui va s'afficher à l'instant. Le PS est déjà positionné contre cette résolution. Par souci d'honnêteté, je communique qu'elle n'est pas 100% soutenue à l'intérieur de mon propre groupe. Toutefois, la question se pose de savoir ce que l'on fait avec l'argent que l'on a perçu jusqu'à maintenant de la part de la FIFA.

La Municipalité a annoncé que c'est la fin de ces pratiques, mais quid de ces 130 000 francs qui ont été engrangés et qui restent à la Municipalité en bénéfice ? Est-ce que l'on peut en faire de manière très concrète à l'issue de ces débats ? Cette résolution qui s'affiche pourrait être redirigée directement vers un projet en faveur des Lausannoises et des Lausannois en faveur de sport populaire. Je n'ai pas mis « associatif » spécifiquement parce que de grandes fêtes footballistiques sont associatives aussi.

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité consacre les montants des bénéfices réalisés directement par les emprunts auprès de la FIFA pour soutenir de façon additionnelle au budget ordinaire 2023 le sport populaire.

Résolution Oleg Gafner

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité consacre les montants des bénéfices réalisés directement par les emprunts auprès de la FIFA pour soutenir, de façon additionnelle au budget ordinaire 2023, le sport populaire en Ville de Lausanne, par exemple pour la réfection de certains terrains de sports municipaux.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – J'aimerais revenir sur la prise de conscience que la Municipalité dit avoir eue il y a une année sur le non-respect des droits humains au Qatar dans le cadre de l'organisation de cette Coupe du monde. Sepp Blatter a annoncé le 2 décembre 2010 que le Mondial 2022 aurait lieu au Qatar. Le Qatar est bien connu comme étant un pays ayant une infrastructure peu développée dans le sport et en particulier dans le foot. Je m'étonne que la Municipalité ait réalisé il y a seulement douze mois que le Qatar avait une problématique avec ses infrastructures.

Quand la ville a procédé aux emprunts qui sont intervenus en 2017 et 2022, elle savait déjà que le Qatar allait organiser le Mondial en 2022 et qu'il devait construire une multitude de stades avec le respect des droits humains que l'on connaissait déjà à l'époque de la part de ce pays.

Maintenant, si l'on peut admettre une aptitude réduite de la Municipalité pour prendre conscience des problèmes, la ville a quand même procédé à dix emprunts sur les douze derniers mois, dont 2 pendant le Mondial. Je renvoie à ce qui a été projeté tout à l'heure.

L'hypocrisie de ce soir ne touche pas uniquement aux choix des sources de financement de la ville, mais également à ce que la Municipalité prétend défendre en termes de droits humains. S'agissant de la résolution de M. Gafner, qui est projetée à l'écran, le PLR s'y opposera au motif qu'il préfère au fond que s'il devait y avoir des montants à réaffecter, ils devraient être aux réserves qui sont aujourd'hui nécessaires pour garantir une certaine pérennité dans les finances de la Ville.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je ne vais pas revenir sur ce long essai de la gauche d'essayer de justifier ce qu'il s'est passé. Cela me semble pitoyable et pas réussi du tout. Il y a une posture moralisatrice. Je voudrais préciser deux choses. Lorsqu'on nous dit que l'on n'a pas le choix d'emprunter ailleurs, mais oui, Mme Germond a le choix d'emprunter ailleurs. Il y a d'autres banques et plein d'endroits où on peut emprunter, mais pas au taux que la FIFA fournit. La FIFA a fourni un taux très intéressant parce que le business model de la FIFA est de gagner beaucoup d'argent sur une petite période de temps. Au bout de quatre ans, ils ont beaucoup d'argent en banque et ils doivent investir.

La FIFA est un très bon prêteur parce qu'ils ont beaucoup d'argent, dont ils doivent faire quelque chose. Si la Ville de Lausanne voulait vraiment être plus morale et éthique, elle aurait pu emprunter ailleurs à des taux moins intéressants. Deuxième chose, on entend que cet argent qui a été emprunté à son corps défendant est utilisé pour la transition énergétique, or, d'après mes analyses, ces prêts à court terme sont utilisés en grande partie pour payer les salaires des collaborateurs de la Ville.

J'attends toujours la réponse, mais la Ville de Lausanne a besoin chaque mois d'emprunter de l'argent simplement pour payer les salaires des gens qui travaillent à la ville au vu de ses finances piteuses.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Nous répondrons volontiers à vos questions et à vos demandes. La marge de financement est d'environ 140 millions dans le budget communal. Cela nous a permis de financer toute la trésorerie courante de la ville. C'est la raison pour laquelle la dette bancaire de ces dernières années n'a pas augmenté, voire diminué par habitant. Par contre, la gestion de la trésorerie, soit l'assurance d'avoir le cash-flow nécessaire, doit être géré via les emprunts à court terme.

Par rapport aux questions de M. Christie relatives aux documents qui ont circulé à la Commission des finances, il s'agit de transactions immobilières, jamais de prêts. Ce soir, je vous ai donné la liste des prêteurs à court terme depuis 2017, mais nous transmettrons volontiers le détail qui a été souhaité et qui est souhaité dans la résolution PLR en y ajoutant les informations supplémentaires.

Il faut savoir comment une offre « court terme » se gère. A un moment T, le Service des finances émet une demande et annonce avoir besoin de X million pour trois semaines ; un appel d'offres est lancé à ce moment-là, qui indique le délai convenu pour le retour des offres et ce moment T, c'est par exemple le mercredi à 10 h et l'offre est valable jusqu'à 11 h. Les offres sont valables durant une heure. C'est sur la base des critères économiques, comme je l'ai dit tout à l'heure, que le Service des finances choisit la meilleure offre ; les prêteurs qui ont été sollicités par la Ville et avec lesquels nous avons conclu un contrat depuis 2017, figurent sur le document qui a été affiché tout à l'heure.

Il s'agit vraiment d'opérations financières qui se font dans un court laps de temps, qui peut parfois être compté en minutes. C'est comme cela que cela se passe sur les marchés financiers. Par rapport à l'exemple de M. Moscheni, c'est le mauvais exemple. Nous sommes dans le cas d'une banque. Nous n'avons aucune visibilité sur l'origine du fonds prêté.

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – Je ne serai pas longue. Cela fait longtemps que l'on débat de cette question. Je voulais rebondir sur deux ou trois interventions de certains de mes collègues de gauche.

Une petite parenthèse. Je me sens très à l'aise par rapport à la votation sur les multinationales responsables, puisque j'ai porté cette initiative en tant que membre des Jeunes Vert'libéraux suisses à l'époque. Vous n'avez pas le monopole des valeurs humanistes à gauche. Les Vert'libéraux s'engagent pour la transparence au niveau des financements des partis politiques, notamment. Franchement, nous n'avons effectivement pas du tout à nous justifier ou à nous faire passer pour des donneurs de leçons.

Ce soir, j'aimerais initier une réflexion au sujet de ces emprunts, parce que je pense que les collectivités publiques ont un devoir d'exemplarité dans ce genre d'investissements ou d'emprunts et des critères avec lesquels ils le font. On peut toujours se plaindre du système, mais si on veut le changer, il faut commencer par se changer soi-même. Je vous remercie de votre attention.

M. Grégoire Junod, syndic : – Quelques mots en conclusion, ou pas, de ce débat ce soir, pour dire que nous sommes dans un débat assez classique. Le Conseil communal en a parfois le secret. Cela

anime fortement l'opposition et une partie des groupes de la majorité ce soir. Cela part d'un malentendu qui est celui d'un manque de transparence de la Municipalité. En l'occurrence, comme cela se produit souvent, vous le découvrez dans la presse. Et cela donne lieu à une interpellation ou à des débats enflammés et des réactions dans les médias. Vous vous offusquez de découvrir des choses que vous auriez pu découvrir vous-même. Je suis navré de vous le dire.

C'est important de vous le rappeler, l'ensemble des emprunts dont on parle ce soir sont des choses accessibles à la Commission des finances en tout temps. C'est votre travail d'aller demander si vous vous intéressez à la politique, aux placements de la Ville, de savoir à qui et sous quelles conditions nous empruntons. Vous avez tous ces documents à votre disposition. La Commission des finances et la Commission de gestion ont des prérogatives et des possibilités d'analyse extrêmement larges. Nous n'avons rien à cacher. Ce sont des documents auxquels vous avez accès. Faire mine aujourd'hui d'un manque de transparence parce que la presse a découvert avant vous ce que vous auriez dû savoir depuis des années, c'est fort de café.

Ça, c'est sur la forme. Sur le fond, maintenant, il est utile de rebondir sur les propos de M. Samuel De Vargas. Quelle est la politique de placement que peut conduire une collectivité locale, une collectivité endettée, comme la plupart des collectivités de Suisse ? Nous sommes là pour servir les investissements nécessaires au développement de la Ville. La plupart de ces investissements sont soutenus dans ce Conseil communal, y compris par l'opposition. Fabrice Moscheni a demandé d'emprunter 1 milliard pour assainir la Caisse de pensions de la Ville. On a eu l'occasion d'en débattre. Vous étiez porteur d'une proposition qui nous demandait d'augmenter notre endettement de 1 milliard.

Nous sommes aujourd'hui sur un débat tout à fait intéressant, savoir quelles sont les marges de manœuvre et les possibilités que nous avons en matière de placements financiers. C'est utile de rappeler que, puisque c'est M. Ilias Panchard qui a soulevé la question des investissements de la CPCL, à la CPCL, nous avons une vraie marge de manœuvre. Pour la partie des employeurs, nous sommes compétents pour savoir dans quels fonds nous plaçons, dans quelles conditions, dans quel portefeuille d'actions. Tous ces éléments sont des éléments que la Caisse de pensions a entre les mains. Elle peut choisir des fonds. Il en existe énormément au niveau national et au niveau international, pour placer son argent dans le respect des règles sociales, environnementales, de gouvernance, pour répondre à des critères éthiques, pour aller vers une politique de placement plus respectueuse de l'environnement, les droits sociaux, d'une bonne gouvernance, plus que par le passé.

Vous pouvez vous offusquer d'un emprunt à la FIFA, mais, en matière d'emprunt, nous n'avons aucune marge de manœuvre. Un emprunt à l'UBS serait-il plus éthique qu'un emprunt à la FIFA ? Nous n'avons aucune possibilité de le savoir. Mme Florence Germond l'a bien expliqué, je pense que ça a été partiellement entendu. Le secret bancaire protège ces éléments : nous n'avons aucune prise sur d'où vient l'argent que nous empruntons et comment il a été produit. Quand on emprunte à l'UBS ou à la Banque cantonale vaudoise, et Mme Franziska Meinherz a cité à peu près tous les établissements bancaires de Suisse, pour nous dire qu'ils étaient sujets à des scandales financiers, si nous devons respecter ce que vous dites, le seul établissement bancaire en Suisse auprès de qui nous pourrions emprunter, c'est la Banque alternative. Mais elle n'est pas en mesure d'assurer l'endettement des collectivités suisses, peut-être pas la seule Ville de Lausanne. La conséquence serait de réduire drastiquement notre niveau de dépenses et notre niveau de dette. Ce n'est pas la position que vous soutenez.

Et vous avez raison. Vous défendez parfois avec virulence le fait de développer nos investissements et nos prestations. Vous l'avez fait encore tout à l'heure en parlant de la politique immobilière, d'avoir une collectivité active sur le plan foncier. Nous sollicitons de la dette pour investir dans l'immobilier. L'endettement, quand on investit, génère aussi des actifs. Ça génère aussi des prestations publiques. C'est utile de rappeler que la Ville de Lausanne a, certes, une dette importante et que, contrairement à une légende urbaine qui circule un peu partout, dans certains cercles, notamment à droite, cette dette est stable, voire en légère diminution, quand bien même nous avons beaucoup investi, engagé beaucoup de dépenses dans des secteurs prioritaires. La dette nécessite des emprunts.

Vous pouvez appeler à une politique plus éthique en matière d'emprunt, mais la réalité, c'est que nous n'avons aucun outil pour le faire. M. Samuel De Vargas a raison de soulever la question du

système financier, pas forcément pour faire le procès de la droite dans ce Conseil communal, mais la réalité, c'est que nous sommes dans un pays avec beaucoup d'épargne, notamment privée. Nous n'avons aucun outil pour permettre aux épargnants privés d'investir leur argent dans la dette publique, de prêter aux collectivités locales, plutôt que de placer leur argent à la banque.

C'est le procès du système bancaire qui se pose, ou en tout cas son fonctionnement. Ce système ne nous permet pas d'orienter des emprunts de manière éthique, quand bien même on voudrait le faire. La seule banque qui offre une garantie complète par rapport à ces emprunts, parce qu'elle a soumis l'ensemble de ses placements à des règles sociales, c'est la Banque alternative. Il y en a peut-être d'autres en Suisse, mais je ne le crois pas. Quels que soient les établissements que nous choisissons, nous ne pouvons avoir de garantie de ce point de vue. Ce que la Municipalité a fait et soutient pleinement, à savoir orienter nos placements de manière à avoir les placements les plus avantageux, dans l'intérêt des contribuables, dans l'intérêt des finances publiques, ça nous paraît être une posture juste. On va continuer à la soutenir à l'avenir.

Aujourd'hui, on a des résolutions pour orienter nos placements de manière éthique, mais nous n'avons pas les outils pour le faire. Ce qui serait intéressant, c'est de permettre aux collectivités locales d'émettre des obligations auprès de la population. Ça n'existe pas. Tout passe par le système bancaire, avec toute l'opacité que ça génère. On ne peut pas avoir de lien direct entre le prêteur et celui qui emprunte. C'est précisément ce que nous pourrions souhaiter voir se développer en Suisse, notamment la possibilité d'émettre des obligations à des conditions avantageuses, avec des facilités. Mais nous ne sommes pas reconnus comme un établissement bancaire. Nous n'avons pas le droit de faire ce type d'opération. La Ville de Lausanne n'est pas en mesure de le faire.

La FIFA ou d'autres institutions bancaires, comme l'UBS, la Banque privée genevoise, le Crédit Suisse, aucune n'offre plus de garanties que la FIFA. La politique municipale qui a été poursuivie nous paraît juste. Elle préserve les intérêts financiers de la Ville.

Un mot encore sur le double discours par rapport à la FIFA. Je rappelle ce qu'a dit la Municipalité, dans le cadre d'un débat qui a eu lieu devant ce Conseil. La Municipalité n'organisera pas de fan-zone, ce qui a été dit. Pour votre gouverne, ça avait été dans le débat de l'époque. Nous n'avons eu aucune demande d'organisation de fan-zone à Lausanne. Peut-être en raison de la tenue du marché de Noël en centre-ville. A aucun moment, nous n'avons lancé d'appel au boycott de la Coupe du monde. Nous avons été nombreux à regarder les matchs. Nous avons suivi les exploits et les moins bons exploits de l'équipe suisse.

J'ai lu que la Municipalité avait renoncé à envoyer des délégués à la Coupe du monde. Comme si nous avions une seule fois été invités à une Coupe du monde ou à un championnat européen ! Jamais ! La Municipalité n'entretient aucun lien avec la FIFA, pas plus qu'avec l'UEFA. Nous avons des relations avec le CIO. Elles sont importantes. Elles sont parfois critiquées dans cette salle. Ça nous permet de conduire des projets, ici et ailleurs, avec le CIO et avec le mouvement olympique. Nous n'avons aucun lien d'intérêt avec la FIFA ou l'UEFA. La Municipalité n'a jamais lancé d'appel au boycott.

Nous étions attachés, effectivement, à l'organisation d'événements sportifs respectueux des droits de l'homme. C'est la position que nous défendons. Il faut mener ce combat pour tous les grands événements sportifs, tous les congrès, tous les grands événements internationaux. Ça nécessite d'aller dans cette voie. On espérait y arriver un jour. Il n'y a eu aucun boycott de quelque nature que ce soit.

Le seul boycott qui vaille en matière de sport, et de ce point de vue, on a un peu tendance à vouloir s'acheter une bonne conscience, le seul boycott qui vaille, c'est de renoncer à envoyer son équipe sportive. Nous sommes nombreux à aimer le sport et le football. Nous aimons vibrer devant les exploits ou pleurer devant les échecs de notre équipe nationale. C'était vrai pour les JO de Pékin, certains ont lancé des appels au boycott de la cérémonie d'ouverture, mais j'en ai entendu peu demander que les athlètes suisses ne participent pas. C'est utile de rappeler ce qu'est un boycott en matière sportive. Il y en a eu quelques-uns dans l'histoire. Ils sont lourds de conséquences sur les futures relations. Ce n'est pas de ça qu'il s'est agi pour la Coupe du monde au Qatar. Je tenais donc à relativiser fortement cet élément.

Vous allez voter sur une série de résolutions. Il y en a une qui demande qu'on transmette toute une série d'informations. On le fera avec plaisir. Sur les durées, sur les emprunts, sur les emprunteurs,

nous n'avons aucune opposition à cette résolution. Il y en aura une sur les placements éthiques. Très bien. Vous pourrez la voter, mais elle n'aura pas beaucoup d'effets. Nous n'avons aucun outil. C'est la réalité. Elle ne vous plaît peut-être pas. Nous n'avons aucun outil pour orienter notre politique d'emprunt en fonction de règles éthiques.

La seule possibilité, ce serait d'ouvrir des emprunts publics, de pouvoir émettre des obligations, d'avoir une relation différente entre l'emprunteur et le prêteur. Ce serait un changement fondamental de notre organisation bancaire. Cela permettrait sans doute de modifier fondamentalement la relation que nous entretenons avec l'emprunt public.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je m'excuse de prendre la parole après M. le syndic. J'ai été interpellée de manière assez directe, je me permets de répondre. En quelque sorte, vous dites qu'il n'y a pas de banque suisse éthique. Je suis d'accord. La Suisse est effectivement le centre d'un marché financier mondial qui finance tous les vices et les maux de cette planète. C'est pourquoi j'ai souligné qu'il n'était pas facile d'emprunter de l'argent de manière éthique. Nous sommes conscients de ces difficultés.

Cependant, nous avons entendu dire qu'il n'y avait aucune marge de manœuvre, que c'était impossible. Quand il s'agissait du désinvestissement des caisses de pension de la ville des énergies fossiles, on nous disait que c'était impossible. Pourtant, c'était possible.

Tout ce qu'on demande, c'est que la Ville prenne au sérieux le souci des contribuables de la Ville que l'infrastructure de cette Ville ne soit pas construite sur le dos des personnes qui subissent des politiques inhumaines, qui violent les droits humains, d'organismes comme la FIFA, qui payent les frais d'investissement comme UBS.

On demande que la ville prenne au sérieux ses propres affirmations de soutien aux droits humains en installant une vision. Bien sûr, les solutions ne vont pas arriver d'ici demain. Mais en tant que municipalité, on peut se donner des visions et des motivations pour améliorer les choses. Vous avez mentionné la banque alternative. C'est la preuve que d'autres marchés financiers sont possibles. En 2008, les actions de la banque alternative étaient les seules à rester stables à travers la crise. C'était la preuve que les investissements responsables éthiquement et écologiquement sont aussi durables sur le plan financier. C'était la seule banque qui n'avait vécu quasiment aucun changement par rapport au cours de son action. La Ville de Lausanne peut devenir un moteur du développement de telles alternatives. Cette résolution ne demande pas un changement d'ici demain. Mais nous espérons de tout cœur que la Municipalité voudra partager cette vision. La politique fiscale au plan national est mal fichue.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Ce soir, visiblement, il faut sauver le soldat Germond. Tous les petits soldats de la gauche sont montés au front. Honneur à eux. On a surtout essayé de noyer le poisson. Que la ville ait emprunté à la FIFA, c'est son droit. Visiblement, elle l'a fait dans un souci d'améliorer les finances publiques. C'est un bon point pour Mme Germond.

J'aimerais que l'on m'explique : M. le syndic a parlé tout à l'heure des discours qui ont été tenus ici par Mme Émilie Moeschler lors du débat, mais j'aimerais que l'on m'explique comment dans la presse la même Mme Moeschler, le 5 octobre 2022, nous cite : « Je pense qu'il faut que l'on fasse tout ce que l'on peut pour pousser les organisations internationales sportives à organiser des événements qui respectent les droits humains et les conditions de travail. »

Et quelques jours après, on empruntait 170 millions à la FIFA. Si c'est ça pousser des organisations internationales sportives à organiser des événements qui respectent les droits humains et les conditions de travail, alors, quelque chose m'échappe.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Les propos du syndic ont été d'une arrogance terrible. Il a traité le Conseil communal de vierge effarouchée parce qu'on a osé déposer une interpellation urgente après avoir appris par la presse que la Ville empruntait à la FIFA. Le syndic va plus loin. Il traite ses compères d'incompétents parce que les informations étaient en capacité d'être obtenues au sein de la Commission des finances.

Dès lors, j'ai une question à poser au syndic. Partagez-vous la position exprimée par votre collègue, Mme Germond, qui a indiqué que la Municipalité avait été maladroite avec ses emprunts et qu'elle ne procéderait plus à de tels emprunts à l'avenir ? Ou assumez-vous pleinement ces emprunts

malgré la réticence exprimée par la majorité à laquelle vous appartenez vis-à-vis de la FIFA ? Ou est-ce qu'elle continuera d'emprunter à la FIFA parce que cela préserve les intérêts de la Ville ?

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je voulais réagir sur une toute petite partie du propos tenu par M. le syndic au sujet des obligations émises par les collectivités publiques. Si je vous ai bien écouté et entendu, vous avez dit que seule la Confédération pouvait en émettre et pas la Ville de Lausanne. Je vais quand même vous contredire. Il me semble que c'est faux. Il me semble que certaines communes de notre Canton voisin le font. Il me semble que c'est même un outil financier plutôt populaire et, en tout état de cause, je vous propose de ne pas pianoter sur votre iPhone tout de suite, mais de vous donner l'occasion d'en discuter, parce que cela m'inspire et inspire au groupe PLR le dépôt d'un postulat. Je vous remercie pour s.

M. Grégoire Junod, syndic : – On examinera ce postulat avec beaucoup d'intérêt. Ce serait une bonne idée, si on a la possibilité de le faire. Il me semble qu'on n'en a pas la possibilité. Le cas échéant, ce sera à vérifier.

Sur l'arrogance, je ne reproche absolument pas à ce Conseil et à Mme l'interpellatrice d'avoir déposé cette interpellation. Le débat a été intéressant. Je reproche que vous vous offusquiez du manque de transparence. Encore une fois, les informations que vous avez eues, vous auriez pu les avoir via vos représentants et vos représentants au sein de la Commission des finances. Encore une fois, c'est aussi votre responsabilité de vous intéresser en tout temps à la politique d'emprunt de la Ville. Je n'ai pas dit plus que cela ce soir. Cette interpellation nous a permis d'avoir un débat intéressant.

Un petit mot pour Mme Meinherz, qui est presque devenue sociale-démocrate ce soir. Vous avez dit que votre résolution visait une direction, que cela ne pouvait pas se faire demain. Dans ce cadre, je soutiens pleinement la résolution que vous avez déposée. Si le Conseil la vote ce soir, c'est bien qu'il soit conscient des obstacles légaux que nous avons à l'heure actuelle et peut-être que les choses évolueront.

Un petit mot, l'affaire est de nature très différente sur la Caisse de pensions. La première réponse qui avait été émise découlait du fait qu'il y avait d'énormes résistances au sein de la direction de la caisse d'implémenter une série de mesures et aussi de la part des représentants des syndicats qui étaient soucieux de défendre une meilleure politique de placement de la Caisse de pensions. Nous n'avons pas de majorité au sein de la CPCL, nous sommes paritaires. Nous avons pu finalement convaincre, avec votre pression d'ailleurs, qui a été utile. Nous avons pu convaincre le conseil de la caisse, et surtout la direction, de proposer une stratégie de placement conforme aux critères éthiques, environnementaux et sociaux que nous avons évoqués ce soir.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je prends la parole pour deux raisons : je ne peux pas m'empêcher de relever le paternalisme confondant de M. Gendre. Si le syndic s'exprime, et ce malgré tous les propos que j'ai tenus auparavant, très exhaustifs, et le plus exhaustif possible, je suis une pauvre femme qui doit être sauvée. Il faut le relever comme un exemple à ne pas suivre.

Pour répondre plus sérieusement aux demandes, sauf erreur de Mme Bérard, sur le contexte, j'ai évoqué le changement de contexte, et ce que je vous ai redit ce soir, c'est que, comme vous l'avez lu dans les journaux, la FIFA n'a plus l'intention de prêter de l'argent aux collectivités publiques. La Ville de Lausanne n'aura plus l'occasion de recourir à la FIFA pour les emprunts à court terme et ne le souhaite plus dans le cadre de la polémique actuelle. Voilà exactement ce que j'ai dit. Je tenais à relever ces deux éléments.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – En effet, il va être difficile d'agir sur les emprunts à court terme en termes de critères sociaux ou environnementaux. On parle de donner une direction. Il y a un consensus entre la Gauche radicale et le Parti socialiste. Ce sont des résolutions que l'on soutiendra. Un de mes collègues parlait un peu d'un intérêt théorique à ce débat. Le mal a été fait par d'autres collectivités aussi indirectement via une structure sur laquelle la transparence n'était peut-être pas immense. La Commission des finances aurait pu faire plus son boulot et tâchera de plus s'engager là-dessus.

La seule résolution ce soir, qui a du poids, sans obstacle légal, et qui pourrait faire une différence sur le mal qui a été fait, c'est la résolution présentée par mon collègue Gafner qui permettrait d'attribuer cet argent sur lequel il y a un certain consensus à gauche et qui a été obtenu de façon

pas forcément très correcte au niveau social, environnemental au vu du contexte de la structure qui nous a prêté cet argent, et au moins, on pourrait en sortir un peu par la grande porte et redonner ça à des structures de terrain qui auraient besoin des 130 000 francs.

Mme Angélique Chatton (Les Verts) : – Effectivement, c'est difficile de faire la transparence entre les prêteurs, par contre, d'analyser quand on emprunte l'argent auprès d'un établissement donné, s'il répond à un certain nombre de critères éthiques ou de durabilité, c'est quand même des choses qui sont possibles. Il faut juste établir les critères que l'on a envie de considérer. On peut par exemple s'intéresser au modèle d'affaires de l'institution en question et demander si c'est ce type d'institution dont on a envie de contribuer aux affaires.

La discussion est close.

Le Conseil, par 49 oui, 22 non, et 6 abstentions, accepte la résolution de Mme Franziska Meinherz, modifiée par M. De Vargas.

Le Conseil, par 60 oui, 5 non, et 10 abstentions, accepte la résolution de Mme Virginie Cavalli.

Le Conseil, par 60 oui, 1 non, et 11 abstentions, accepte la résolution de Mme Mathilde Maillard.

Le Conseil, par 16 oui, 46 non, et 12 abstentions, refuse la résolution de M. Oleg Gafner.

(insérer délibéré)

Interpellation urgente de M. Olivier Thorens (Les Verts) et consorts : « Un Taxibus remodelé mettant en difficultés ses usagers et usagères et poussant à privilégier la voiture individuelle ? »

Développement

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Chers collègues, c'est un sujet peut-être un peu moins palpitant que le précédent et qui a fait probablement moins de bruit alors qu'il a eu un impact et qu'il a toujours un impact sur un certain nombre de Lausannoises et de Lausannois depuis le 16 janvier. Il s'agit du remodelage du service des taxibus.

Pour mettre le contexte, parmi les nombreuses offres qui sont proposées par les Transports publics de la région lausannoise, le taxibus constitue un complément intéressant pour favoriser les transports publics dans toutes les zones du Grand Lausanne, y compris celles se caractérisant par une relative faible densité de population et lors des heures non desservies par le réseau de bus.

En 2022, le service de taxibus se déployait sur huit lignes. En 2021, il transportait environ 80 000 personnes. Pareil en 2020. C'est un réseau de transport à la demande qui permet à des personnes de bénéficier d'une offre forte et fiable en transport public et cela permet aux personnes qui travaillent tôt le matin et de nuit, ainsi que les week-ends, de bénéficier d'un moyen de transport qui les raccorde aux lignes principales. Pour ces personnes, l'offre de taxibus complète très utilement le réseau général des tl et évite qu'elles utilisent un véhicule motorisé pour se rendre vers une destination. Cela évite les problèmes de trafic et de parking, notamment.

Malgré le succès indéniable de ce service, les tl ont annoncé, fin 2022, la fin de tous les taxibus entre minuit et 6 h, sauf pour les collaborateurs des tl, ainsi que la suppression de plusieurs lignes pour les zones de certaines dans la Ville de Lausanne. Certaines lignes persistent de jour de 6 h à minuit. Le service de nuit est terminé.

Le changement d'horaire a eu lieu le 3 décembre 2022. L'offre nocturne est renforcée en partie sur les 6 lignes de nuit qui relient Lausanne St François au Grand-Mont (N1), à Vers-chez-les-Blanc (N2), à Praz-Séchaud (N3), à Mex VD (N4), à St-Sulpice VD (N5) ainsi qu'à Grandvaux (N6), de même que sur les deux lignes du LEB ainsi que du bus 60 (pour Froideville) qui fonctionnent aussi de nuit. Ce renforcement du service nocturne, qui concerne uniquement les week-ends, est évidemment fort à saluer. Cependant, il ne répond pas aux mêmes besoins que le service de Taxibus, en particulier le service nocturne et du matin qui était disponible du lundi au dimanche.

La suppression brusque, pratiquement du jour au lendemain, du service taxibus nocturne et du matin durant les jours de semaine est particulièrement problématique. Cela met en difficultés des employés débutant leur travail très tôt ou le terminant très tard, on peut penser aux personnes qui travaillent dans le ménage d'entreprises, des personnes qui travaillent dans des entreprises de livraison et des employés ayant des conditions salariales plus défavorables et moins de moyens pour trouver des alternatives de transport.

Aussi, bien qu'un bon nombre de courses se fassent en véhicule motorisé thermique, souvent en taxi, le système taxibus constitue une mutualisation de l'usage de ces véhicules, à l'image du "car sharing", et permet d'éviter l'achat de voiture individuelle.

En bref, les personnes souhaitant privilégier les transports publics tout en ayant des horaires irréguliers s'étendant aussi les weekends et/ou de nuit durant la semaine voient leur situation se dégrader, au risque de mener à une perte d'attractivité des transports publics pour une partie de la population, les renvoyant en conséquence aux seuls moyens de transport individuels motorisés pour les personnes en ayant les moyens, ou mettant en difficultés des travailleurs et travailleuses aux conditions salariales plus défavorables.

La Municipalité n'estime-t-elle pas que le délai d'annonce de la suppression d'un service existant depuis des années était insuffisant ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Les tl sont une entreprise indépendante des services de la Ville. Ils définissent leur propre stratégie.

Pour en venir maintenant à la question spécifique, relative à l'offre de taxibus, il faut remettre cette décision dans le contexte actuel. Comme vous le savez, la crise énergétique a eu des conséquences très fortes sur les budgets des entités publiques et des entreprises de transport public. Pour les tl, la facture supplémentaire était très conséquente. Cela a nécessité des ajustements et des planifications financières. C'est dans ce contexte de crise que les collectivités publiques ont travaillé pour construire le budget 2023 des tl.

Toutefois, malgré cela, il y a un côté positif : en premier lieu, nous avons pu maintenir toutes les améliorations de 2023 avec l'introduction de la ligne 4, avec la cadence aux heures creuses qui est passée de quinze à dix minutes, un nouveau tracé de la ligne 18, le nouveau tracé de la ligne 17 qui relie Villars-Sainte-Croix ou encore le maintien des modifications pour les lignes 16 ou 21 notamment qui ont connu un grand succès pendant les travaux. S'y ajoute une nouvelle prestation : le prolongement de la ligne 1 jusqu'à l'EPFL qui était attendu depuis très longtemps par de nombreuses hautes écoles et qui sera effectif en août. Voilà le contexte. Il y a une partie du travail qui a été fait en amélioration interne sans aucun impact sur les prestations.

Rien que pour la Ville de Lausanne, l'augmentation budgétaire se monte à 20 millions de charges supplémentaires que vous avez acceptées dans le cadre du budget 2023. C'est une part très importante. Je n'ai plus en tête le montant total de la subvention, mais nous avons des augmentations très importantes.

Comme je le disais, il y a eu tout un travail interne, sans impact sur les prestations, qui a été fait pour améliorer la situation entre la première version du budget et la deuxième. Il n'y a pas eu d'impact sur les prestations, mis à part sur ce qui est évoqué ici, le taxibus, qui a connu avec un certain nombre d'optimisations ainsi qu'une diminution de la prestation. Je vais l'expliquer en détail. Parmi les lignes que vous évoquez et qui ont été supprimées, il y a le taxibus, 4 lignes... Enfin, « ligne » est un grand mot. Il s'agit d'un taxi qui prend des personnes allemandes. Et puis, il y a eu l'offre ligne matin et quatre lignes qui ont été supprimées. Il y a eu la ligne de Paudex qui a transporté deux personnes sur l'année. Il y a eu celle de Cery qui a transporté six personnes sur l'année. Ensuite, il y a celle du côté de Chailly-Vuachères, avec deux jours par année en 2021 et une personne par jour en 2022. A Crissier, c'était quatre personnes.

Si vous voulez mettre cela en perspective et comparer avec le nombre de personnes qui sont transportées chaque jour sur le réseau tl, c'est 330 000 personnes. Il n'y a pas vraiment de demandes pour ces lignes spécifiques. C'est un peu contraire à l'esprit de transport public. Le

taxibus est, dans les faits, un taxi qui peut être commandé, quand bien même, j'en conviens, la question est plus sensible sur les questions de matin et de nuit.

La priorité a été donnée à la poursuite de l'amélioration du réseau des lignes de transport public et collectif à haute fréquence, aux bus, aux métros qui transportent de très nombreuses personnes. Et je me permets de souligner le développement de la ligne 1. Il faut mettre en regard le nombre de personnes transportées.

Si nécessaire, la Municipalité a exprimé le souhait de suivre l'impact de ces mesures. Nous sommes dans cette phase. Pour répondre à votre première question sur le délai d'annonce de la suppression de services, la décision a été prise le 12 décembre.

La Municipalité a voulu mettre en œuvre cela rapidement. Il aurait été plus adapté de fixer un délai de mise en œuvre un peu plus long pour laisser aux usagers le temps de s'adapter.

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Quel a été le nombre de personnes transportées par les services de taxibus en 2021 et 2022, le matin et la nuit, sur la Ville de Lausanne ? Connaît-on le profil des usagers de ce service ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Les tl n'ont pas pu nous donner le nombre de personnes transportés à Lausanne. Nous le connaissons uniquement pour les zones 11 et 12. Le service de taxibus, matin et nuit, contient deux volets. Il y a le service de nuit, qui s'effectuait entre 0 h 10 et 1 h 40. Il permettait de se déplacer vers n'importe quelle adresse vers les zones 11 et 12. Ce service était utilisé par respectivement 30 et 40 personnes, en 2021/2022. Ces personnes utilisaient principalement ce service le week-end. Une seule réclamation est arrivée aux tl suite à la suppression de ce service.

Le service étendu du réseau nocturne a avantage l'offre. Il a remplacé l'offre de taxibus de nuit. Avec l'offre du réseau nocturne, sachant qu'à la base, c'était une offre très utilisée le week-end, nous y répondons.

Nous avons une offre qui était dédoublée. Nous avons les taxibus et le réseau nocturne. Dans ce contexte, il nous semblait que ce déplacement pouvait se faire plutôt en bus qu'en taxi. Le service du matin est différent, j'en conviens. Il était offert de 3 h 30 à 5 h 40. Il a été utilisé en moyenne par 35 personnes par jour hors week-end. En moyenne, il transportait 1,3 passager par taxi. Nous avons reçu une trentaine de réclamations au sujet de cette suppression. La moitié des réclamations provient d'employés CFF.

Les tl ne disposent pas du profil des utilisateurs. Mais nous pouvons déduire que les employés CFF représentaient une part importante des utilisateurs. Nous avons écrit aux CFF pour les rendre attentifs à cette problématique. Les tl payent cette prestation en tant qu'employeur, pour leurs propres collaborateurs. Les tl ont donc écrit à CFF pour voir dans quelle mesure les CFF pourraient financer cette mesure pour leurs collaborateurs.

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – La Municipalité suit-elle l'impact de la suppression des services de taxibus sur ses usagers ? Quels sont ses impacts ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Un suivi hebdomadaire a été effectué par les tl, qui remonte les observations et les réclamations que je viens d'évoquer. Ayant constaté que la majorité des réclamations venait des employés CFF, les tl ont pris langue avec le CFF. Les tl financent la moitié des frais de taxi pour les collaborateurs.

Comme évoqué en introduction, quand ces mesures ont été prises, la Municipalité a demandé qu'un suivi soit mis en place. S'il y a des mesures d'adaptation qui doivent être faites, et je n'en ai pas encore discuté en détail avec mes collègues, vraisemblablement, c'est sur cette offre matinale, avec plutôt des travailleurs qui vont prendre leur service dans différentes entreprises. Il faudra peut-être un petit réajustement. La Municipalité est prête à faire cette demande auprès des tl.

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Quel a été le coût de cette prestation en 2021 et 2022 ? Quel est le taux de couverture de cette prestation ? Comment se compare-t-elle à d'autres prestations de services publics ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Le coût net s'élevait à 550 000 francs. Les chiffres de 2022 seront disponibles en mars. Le prix de la course payée par tl

varie jusqu'à 90 francs. Certains trajets se font à 0 h 10. Ce sont des trajets qui vont de Lutry à Saint-Sulpice.

L'enjeu de la suppression n'était pas de cibler une couverture spécifique, mais de faire une économie sur un transport individuel, même s'il évite peut-être le recours à la voiture individuelle. C'est à mettre en comparaison avec les 350 000 voyageurs transportés chaque jour par les tl.

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – La Municipalité considère-t-elle que l'offre tl de nuit répond suffisamment aux personnes concernées ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Une nette amélioration a été apportée à l'offre du week-end. Une amélioration est toujours possible. Notre objectif est d'améliorer cette offre. En l'occurrence, cette année a été compliquée. Pour le reste des éléments soulevés dans la présente intervention, nous sommes prêts à intervenir auprès des tl pour demander, le cas échéant, de retravailler la tranche du matin.

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Quelles alternatives la Municipalité a-t-elle identifiées pour les personnes ayant des horaires irréguliers impliquant du travail et le week-end ou de nuit ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – L'entreprise souhaite développer une offre de flexibus. Ce serait des bus de plus grande capacité, qui peuvent sillonner une zone définie, avec des réservations dynamiques via une application. C'est un système plus moderne. Cela pourrait répondre à cette demande. C'est en ce sens que les tl travaillent. Potentiellement, nous les interpellons pour mettre cette offre en place.

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Comment la Municipalité intègre-t-elle la suppression de services dans le Plan climat et la dimension de justice sociale ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Une grande question. Le taxibus n'est pas une offre universelle ; il desservait douze arrêts, dans des véhicules individuels. La Municipalité souhaite mettre en place un système qui permet de répondre avec une offre plus large, et nous espérons que les études relatives à l'offre de flexibus seront lancées au plus vite.

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Une extension de réseaux de transports publics nocturnes en semaine dans le grand Lausanne est-elle prévue à court, moyen terme volontairement ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Une extension du service nocturne est en réflexion. Le réseau Pyjama 2019 transportait 50 000 clients. En 2022, on est à 66 000 clients. Nous renforçons le réseau nocturne du week-end.

Discussion

Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) : – Nous déplorons la suppression de ce service. On trouve que les lignes nocturnes ne sont pas suffisantes. Elles ne vont pas aussi loin à l'intérieur des quartiers qui ne sont pas couverts par les lignes tl. Les horaires sont bien moins flexibles. Ça impacte fortement les personnes à mobilité réduite qui seraient amenées à rester chez elles ou à payer plus cher pour prendre le taxi. Ce ne sont pas forcément des personnes qui ont un revenu formidable. Il y a une vraie péjoration de l'attractivité des transports publics. Ça nous paraît un peu scandaleux en cette période d'urgence sociale et environnementale. On soutiendra sans réserve les résolutions de nos collègues.

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Merci, madame la municipale, pour vos réponses et vos précisions. Ce qu'on regrette le plus, c'est la temporalité très courte entre l'annonce de la suppression du service et la suppression effective. Elle a mis en difficulté un certain nombre de travailleurs, travaillant très tôt le matin, devant se réorganiser avec difficulté avec leur employeur. Ils ont parfois dû négocier des modifications d'horaires de travail. Je regrette que l'anticipation n'ait pas été faite.

La question de surcharge financière due à l'augmentation du prix du livre cité était connue depuis un certain temps. Je suis en partie rassuré d'avoir entendu le faible impact de la suppression de certaines lignes. Ça ne concernait qu'une poignée de personnes par année. Par contre, je suis un peu plus inquiet pour les services matinaux. Je suis rassuré de savoir que la Municipalité va suivre cet impact. Je l'encourage à trouver des solutions rapides pour ces personnes impactées. En ce sens, je dépose deux résolutions. Elles sont affichées.

Résolution Olivier Thorens 1

Le Conseil communal souhaite que la municipalité œuvre pour maintenir et développer des solutions de transports publics répondant aux besoins des personnes travaillant de nuit et très tôt le matin.

Résolution Olivier Thorens 2

Le Conseil communal souhaite que dans l'intervalle du développement d'un réseau suffisant, la municipalité œuvre rapidement pour trouver des solutions de transports publics auprès des personnes ayant perdu la prestation de Taxibus et qui restent sans alternatives.

M. Louis Dana (Soc.) : – Votre enthousiasme touche le groupe socialiste. Nous voterons cette résolution.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je ne pouvais pas récemment constater que la soirée se finisse aussi facilement vu les grognements d'impatience que j'entends ici et là. Si je résume, on a une prestation qui n'est utilisée par plus grand monde, chiffres à l'appui. Elle coûte cher. La direction des tl va mettre en place des alternatives plus pertinentes et plus économes vis-à-vis des deniers publics. Les tl sont subventionnés par les pouvoirs publics sur à peu près deux tiers. Voilà que le Conseil communal de Lausanne, dans un débat très français, où il s'agit d'essayer de ressusciter à grands coups de subventions des prestations qui ne correspondent plus aux besoins de grand monde, décide de ressusciter certaines lignes comme ça.

Le Conseil communal se substitue à la sagesse du conseil d'administration des tl, qui n'a pas pris cette décision de gaieté de cœur. Au nom de ce qui me reste de groupe, nous allons nous y opposer. Il n'y a pas lieu d'essayer envers et contre tout de ressusciter quelque chose qui n'a pas lieu d'être. Quand j'entends qu'une course entre Lutry et Saint-Sulpice coûte 90 francs à la ville, je me dis que l'utilisateur aurait meilleur temps de prendre un taxi ou un Uber.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Je vais peut-être contredire un tout petit peu mon chef de groupe bien-aimé. Pour avoir travaillé de nuit, il m'est arrivé de ne plus avoir de moyen de transport, en particulier quand il y avait de la neige. Je devais rentrer chez moi à pied à 1 h du matin pendant quarante minutes. Peut-être bien qu'il ne faut pas établir des lignes de bus, mais il serait sympa de pouvoir obtenir des véhicules qui fonctionnent. Il n'y avait pas non plus de taxi. Trouver une solution pour toutes les personnes qui travaillent, mais ne se lèvent pas forcément tôt le matin, mais qui travaillent très tard la nuit.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – On voudrait ne pas laisser M. Christe tout seul dans l'opposition. Je vous informe que le groupe PLR refusera la résolution 2, en revanche, nous soutiendrons la 1^{re}, qui semble aller dans la flexibilisation des horaires de transport public qui s'inscrit dans la lignée de ce que l'on veut, y compris du commerce.

La discussion est close.

Le Conseil, par 50 oui, 2 non, et 2 abstentions, accepte la résolution 1 de M. Olivier Thorens.

Le Conseil, par 37 oui, 9 non, et 7 abstentions, accepte la résolution 2 de M. Olivier Thorens.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 50.